
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 7 février 2022

SOMMAIRE

<i>Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président</i>	(p. 8-15-24-30-40)
<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 8)
<i>Constatation du quorum</i>	(p. 8)
<i>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</i>	(p. 8)
<i>Interventions préalables</i>	(p. 8)
<i>Présidence de madame Béatrice Vessiller, 2^{ème} Vice-Présidente</i>	(p. 15)
<i>Présidence de monsieur Bertrand Artigny, 9^{ème} Vice-Président</i>	(p. 20)
<i>Présidence de madame Emeline Baume, 1^{ère} Vice-Présidente</i>	(p. 27-38)
<i>Adoption des procès-verbaux des séances des 18 octobre et 22 novembre 2021</i>	(p. 12)
<i>Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon au sein de l'Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait (dossier n°CP-2022-1092)</i>	(p. 35)
<i>Annexe : Résultats des votes</i>	(p. 48)
N°CP-2022-1083 <i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 2 octobre au 31 décembre 2021</i>	(p. 13)
N°CP-2022-1084 <i>Lyon 1er - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Lyon 4ème - Lyon 5ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème - Parc de stationnement Lyon Parc Auto (LPA) - Approbation des projets d'avenant au contrat de délégation de service public portant extension des espaces sécurisés vélos - Application de la nouvelle grille tarifaire stationnement vélos</i>	(p. 13)
N°CP-2022-1085 <i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) pour l'année 2022</i>	(p. 32)
N°CP-2022-1086 <i>Lyon 2ème - Trémies de Perrache (axe M6/M7) - Travaux de désamiantage et de réparation - Etudes de maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage technique et travaux préparatoires de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 33)
N°CP-2022-1087 <i>Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFE_m) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions</i>	(p. 14)
N°CP-2022-1088 <i>Tassin-la-Demi-Lune - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rues Marie-Antoinette, Marguerite et Clotilde - Classement dans le domaine public de voirie métropolitain des rues Marie-Antoinette, Marguerite et Clotilde</i>	(p. 14)
N°CP-2022-1089 <i>Saint-Fons - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la SC Sierra ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une portion de parcelle située 30 boulevard Lucien Sampaix</i>	(p. 14)
N°CP-2022-1090 <i>Lyon 9ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Duchère - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située 9025 et 9032 La Duchère Plateau</i>	(p. 14)

N°CP-2022-1091	<i>Lyon 9ème - Servitude de passage public grevant les parcelles de terrain privées constituant l'assiette foncière de la voie appartenant à la copropriété Tour Panoramique située 9025 et 9032 La Duchère Plateau - Approbation d'une convention relative aux modalités d'entretien des emprises foncières objet de la servitude avec la copropriété</i>	(p. 14)
N°CP-2022-1092	<i>Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant de la Métropole</i>	(p. 35)
N°CP-2022-1093	<i>Lyon 7ème - Biodistrict Lyon-Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 15)
N°CP-2022-1094	<i>Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022</i>	(p. 15)
N°CP-2022-1095	<i>Evolution des modalités de gestion de l'allocation Revenu de solidarité active (RSA) - Avenant à la convention avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône</i>	(p. 15)
N°CP-2022-1096	<i>Villeurbanne - Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) - Attribution de subventions aux associations oeuvrant pour l'expérimentation TZCLD - Soutien à la candidature du territoire de Villeurbanne-Les-Brosses - Année 2022</i>	(p. 16)
N°CP-2022-1097	<i>Dématérialisation des processus administratifs de la Métropole de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme</i>	(p. 15)
N°CP-2022-1098	<i>Métropole de l'hospitalité - Subventions aux associations</i>	(p. 36)
N°CP-2022-1099	<i>Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) - Projet un toit sur la tête un job dans la poche - Convention de partenariat (grant agreement) entre la Commission européenne et la Métropole de Lyon - Conventions de partenariat avec les associations du consortium - Attribution de subventions aux actions</i>	(p. 38)
N°CP-2022-1100	<i>Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2022 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et à l'association Réseau Intermed</i>	(p. 40)
N°CP-2022-1101	<i>Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre la Métropole de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) et le groupe UGECAM</i>	(p. 17)
N°CP-2022-1102	<i>Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC)</i>	(p. 17)
N°CP-2022-1103	<i>Mise en oeuvre de la convention 2020-2022 de modernisation et de professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap signée avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Analyse de la pratique et tutorat - Participations pour l'année 2021</i>	(p. 17)
N°CP-2022-1104	<i>Bron - Actualisation des dispositifs de budgets d'insertion aux usagers de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF)</i>	(p. 17)
N°CP-2022-1105	<i>Convention d'utilisation du site de vente à distance E-Técély pro par les professionnels de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF)</i>	(p. 17)
N°CP-2022-1106	<i>Convention portant sur la mise en oeuvre de l'action bébés champions par le réseau périnatal Aurore-Ecl'Aur</i>	(p. 17)
N°CP-2022-1107	<i>Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges</i>	(p. 18)
N°CP-2022-1108	<i>Collèges publics - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022</i>	(p. 18)
N°CP-2022-1109	<i>Collèges publics - Dotations 2022 pour les transports vers les demi-pensions - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Subventions pour les transports pédagogiques</i>	(p. 18)
N°CP-2022-1110	<i>Collèges publics - Mise en oeuvre de projets d'investissements et d'opérations structurantes dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) - Candidature projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLY) - Subvention relative au projet équipements et accompagnement des restaurants scolaires pour travailler des produits frais dans le cadre de l'introduction des produits bio, locaux et végétariens dans les demi-pensions en régie</i>	(p. 42)
N°CP-2022-1111	<i>Chassieu - Décines-Charpieu - Francheville - Extensions de collèges publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 18)

N°CP-2022-1112	<i>Grigny - Restructuration du collège Emile Malfroy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Remplacement des menuiseries extérieures</i>	(p. 18)
N°CP-2022-1113	<i>Événements culturels métropolitains - Biennale des musiques exploratoires (BIME) et Festival Écrans Mixtes - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022</i>	(p. 19)
N°CP-2022-1114	<i>Équipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2022</i>	(p. 43)
N°CP-2022-1115	<i>Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2022 - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2022</i>	(p. 19)
N°CP-2022-1116	<i>Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle de services au profit du Pôle métropolitain</i>	(p. 19)
N°CP-2022-1117	<i>Ajustements à la politique de gestion des contractuels de droit public au sein de la fonction publique hospitalière</i>	(p. 20)
N°CP-2022-1118	<i>Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à l'association Comité fondateur du parc des expositions, anciennement dénommée Comité de la foire de Lyon (COFIL), auprès de la Banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes - Modification des délibérations n°B-2010-1552 du 26 avril 2010 et n° CP-2016-1076 du 12 septembre 2016 - Extension et rénovation de Eurexpo sis boulevards des expositions et de l'Europe, rue Marius Berliet</i>	(p. 20)
N°CP-2022-1119	<i>Collonges-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à l'Office Public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 4 logements situés 35 place de la Mairie à Collonges-au-Mont-d'Or</i>	(p. 20)
N°CP-2022-1120	<i>Corbas - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 18 rue de l'Agriculture - Modification des arrêtés n°2020-04-27-R-0342 du 27 avril 2020 et n°2020-06-15-R-0412 du 15 juin 2020</i>	(p. 20)
N°CP-2022-1121	<i>Craponne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements situés 123 avenue Dumont</i>	(p. 20)
N°CP-2022-1122	<i>Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la Société civile de l'Association régionale Rhône-Alpes des infirmes moteurs cérébraux (ARIMC) Immobilier auprès de la Société générale - Renégociation de prêt</i>	(p. 24)
N°CP-2022-1123	<i>Ecully - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 104 logements sis 72 à 98 rue de la Sauvegarde</i>	(p. 20)
N°CP-2022-1124	<i>Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Alpes Isère habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 44 logements sis 11 et 13 rue Henri Luizet et 3 rue d'Alsace</i>	(p. 20)
N°CP-2022-1125	<i>Genay - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 2 logements sis 123 rue du Cèdre</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1126	<i>Genay - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 1283 route de Trévoux - Modification de la délibération n°CP-202 1-0476 du 26 avril 2021</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1127	<i>La Mulatière - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 7 avenue Général de Gaulle - Délibération complémentaire à la délibération n°CP-2019-2971 du 8 avril 2019</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1128	<i>Lyon 1er - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 23 logements situés 12 à 14 et 16 boulevard de la Croix-Rousse</i>	(p. 45)

N°CP-2022-1129	<i>Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 9 logements sis 13 rue Victor Hugo - Modification de la délibération n°CP-2019-2826 du 14 janvier 2019</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1130	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 30 rue François Garcin</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1131	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 19 rue Etienne Dolet</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1132	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 9 logements situés 211 avenue Félix Faure</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1133	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 35 logements sis 17 à 21 rue de la Métallurgie</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1134	<i>Lyon 4ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 10 logements sis 26 rue d'Ivry</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1135	<i>Lyon 4ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 8 logements sis 6 rue Duviard</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1136	<i>Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 42 logements sis 86 à 90 rue Louis Blanc angle 94 rue Ney</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1137	<i>Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'une résidence universitaire de 110 logements situés 91 à 93 rue Audibert Lavrotte</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1138	<i>Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 45 logements sis 180 route de Vienne</i>	(p. 21)
N°CP-2022-1139	<i>Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Eriila auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements au sein des bâtiments B et C sis 270-272 rue Pinel</i>	(p. 22)
N°CP-2022-1140	<i>Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisitions en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 40 logements sis 55 avenue René Cassin</i>	(p. 22)
N°CP-2022-1141	<i>Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 27 logements sis 9 rue Paul Gauguin - Modification de l'arrêté n°20 20-04-27-R0325 du 27 avril 2020</i>	(p. 22)
N°CP-2022-1142	<i>Neuville-sur-Saône - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements sis 36 avenue Auguste Wissel</i>	(p. 22)
N°CP-2022-1143	<i>Quincieux - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 2 logements sis 3 chemin Saint-Laurent</i>	(p. 22)
N°CP-2022-1144	<i>Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 41 logements sis 73-75 route de Saint-Romain - Délibération complémentaire à la délibération n°CP-2021-0993 du 22 novembre 2021</i>	(p. 22)

N°CP-2022-1145	<i>Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition amélioration de 24 logements sis 133 route de Saint-Cyr</i>	(p. 22)
N°CP-2022-1146	<i>Saint-Genis-les-Ollières - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers Modérés (HLM) Alliadé habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)- Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements sis 29 allée des Lavandières</i>	(p. 22)
N°CP-2022-1147	<i>Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 28 logements sis rue Cordier</i>	(p. 22)
N°CP-2022-1148	<i>Saint-Priest - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 26 logements situés 2 à 18 rue Résédas et 1 à 19 rue des Reines Marguerites</i>	(p. 22)
N°CP-2022-1149	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement situé 17 à 19 rue Bourgchanin</i>	(p. 22)
N°CP-2022-1150	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliadé habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 5 impasse Clémenceau</i>	(p. 22)
N°CP-2022-1151	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis 3 rue Charles Montaland - Délibération complémentaire à la délibération n°CP-2019-3581 du 9 décembre 2019</i>	(p. 23)
N°CP-2022-1152	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 77 logements au sein de la résidence Jean de Béranger sis 155 avenue Roger Salengro et 4-5 place Croix-Luizet</i>	(p. 23)
N°CP-2022-1153	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 35 logements situés 15 à 25 rues Aynard, Lafontaine et Passy</i>	(p. 23)
N°CP-2022-1154	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 40 logements modulaires et mobiles sis rue Alfred de Musset</i>	(p. 23)
N°CP-2022-1155	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'économie mixte locale patrimoniale (SEMPAT) du Grand Lyon auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'une surface alimentaire et de 20 places de parking situées rues Michel Rocard et du 8 Mai 1945</i>	(p. 23)
N°CP-2022-1156	<i>Déchets - Contrat pour l'action et la performance 2018-2022 de la filière emballages ménagers - Avenants au contrat avec la société Citeo</i>	(p. 25)
N°CP-2022-1157	<i>Déchets - Vente d'une benne à ordures ménagères à la société Renault Trucks</i>	(p. 25)
N°CP-2022-1158	<i>Lyon 3ème - Lyon 6ème - Dispositif de propreté globale - Rue Garibaldi - Convention avec la Ville de Lyon pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025</i>	(p. 25)
N°CP-2022-1159	<i>Bassin versant de l'Yzeron - Programme de travaux de déconnexion des eaux pluviales et des eaux claires - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 25)
N°CP-2022-1160	<i>Givors - Raccordement des eaux usées d'une habitation à une installation d'assainissement autonome - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel</i>	(p. 25)
N°CP-2022-1161	<i>Givors - Grigny - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 25)
N°CP-2022-1162	<i>Lyon 1er - Lyon 5ème - Réhabilitation des réseaux en Presqu'île et dans le Vieux Lyon - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme</i>	(p. 26)

N°CP-2022-1163	<i>Lyon 3ème - Travaux de rénovation et réhabilitation des cuves 3 et 4 du Vinatier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 26)
N°CP-2022-1164	<i>Pierre-Bénite - Réhabilitation du traitement primaire et création d'un by-pass à la station d'épuration (STEP) de l'usine de traitement des eaux usées de Pierre-Bénite - Individualisation partielle complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 26)
N°CP-2022-1165	<i>Rillieux-la-Pape - Rénovation et extension de l'usine de production d'eau potable de la Pape - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 26)
N°CP-2022-1166	<i>Ouverture au public de sentiers inscrits au plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée ainsi que de sentiers d'interprétation d'un espace naturel sensible (ENS) traversant des propriétés privées - Conventions-types</i>	(p. 46)
N°CP-2022-1167	<i>Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2022</i>	(p. 26)
N°CP-2022-1168	<i>Préservation et valorisation de la trame verte - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention de fonctionnement pour l'acquisition de pièges sélectifs contre le frelon asiatique par le Syndicat d'apiculture du Rhône, de la Métropole et de la région lyonnaise - Année 2021</i>	(p. 27)
N°CP-2022-1169	<i>Politique agricole - Partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et avec le réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) - Attribution de subventions</i>	(p. 27)
N°CP-2022-1170	<i>Politique agricole - Soutien aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel d'avril 2021</i>	(p. 26)
N°CP-2022-1171	<i>Charly - Caluire-et-Cuire - Lyon 5ème - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), à la Ville de Caluire-et-Cuire et à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) pour l'année 2022</i>	(p. 26)
N°CP-2022-1172	<i>Vaulx-en-Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 emprises issues de parties d'une parcelle de terrain nu, situées 153 avenue de la République</i>	(p. 27)
N°CP-2022-1173	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Désignation de 2 représentants au titre des personnalités qualifiées</i>	(p. 30)
N°CP-2022-1174	<i>Lissieu - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Sathonay-Camp - Vaulx-en-Velin - Aide à la pierre - Logement social 2021 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le développement de logements locatif sociaux</i>	(p. 27)
N°CP-2022-1175	<i>Lyon 9ème - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de Lyon La Duchère - Signature de l'ajustement mineur n°1 à la convention NPNRU</i>	(p. 27)
N°CP-2022-1176	<i>Saint-Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de Saint-Fons centre Arsenal Carnot-Parmentier - Signature de l'ajustement mineur n°1 à la convention NPNRU</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1177	<i>Saint-Fons - Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Minguettes Clochettes - Vénissieux Saint-Fons - Signature de l'ajustement mineur à la convention NPNRU</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1178	<i>Vaulx-en-Velin - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de la Grande Ile - Signature de l'ajustement mineur à la convention NPNRU</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1179	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean sud - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1180	<i>Lyon 9ème - Projet d'aménagement du secteur de la Sauvegarde - La Duchère - Déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Arrêt du bilan de la concertation</i>	(p. 30)
N°CP-2022-1181	<i>Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue du Parc et appartenant à la Ville de Bron</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1182	<i>Collonges-au-Mont-d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle de terrain nu située 35 route de Saint-Romain et appartenant à la copropriété le Naturéor</i>	(p. 28)

N°CP-2022-1183	<i>Décines-Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées avenue Jean Jaurès et appartenant à la société en nom collectif (SNC) SIGMA Promotion</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1184	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle de terrain nu située route de Reyrieux et appartenant à la Ville de Genay</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1185	<i>Lyon 3ème - Développement urbain - Projet Part-Dieu - Acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, de 2 parcelles de terrain cadastrées AR 88p et AR 90 appartenant à la Ville de Lyon, situées rue Servient</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1186	<i>Lyon 8ème - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 120 rue de Montagny et appartenant aux copropriétaires de la résidence Les Jardins de Toscane</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1187	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue de Verdun et appartenant à l'association syndicale du lotissement (ASL) Les Pâquerettes</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1188	<i>Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain chemin des Charbonniers et appartenant à l'Association syndicale du lotissement Le Barrollet</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1189	<i>Saint-Priest - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rues Henri Vermeuil et Gérard Oury et appartenant à la Société par actions simplifiée (SAS) NEXIMMO 42</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1190	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées angle 30 rue Paul Bert et 39-41 rue Ambroise Croizat appartenant aux copropriétaires de la résidence Arboréo</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1191	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de l'ensemble immobilier situé 41 rue Joseph Faure et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Félix Faure</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1192	<i>Vaulx-en-Velin - Réserve foncière - Paiement d'un complément de prix dans le cadre d'une acquisition à titre onéreux, d'un terrain situé avenue Marcel Cachin, entre la Communauté urbaine de Lyon et l'État</i>	(p. 28)
N°CP-2022-1193	<i>Villeurbanne - Voirie - Site Liberté Fays - Projet urbain partenarial (PUP) Liberté Fays - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain située 23 rue Frédéric Fays angle 1A impasse Frédéric Fays et appartenant à la copropriété La Résidence Le Clos Fays</i>	(p. 29)
N°CP-2022-1194	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Saint-Pierre</i>	(p. 29)
N°CP-2022-1195	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 4 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini</i>	(p. 29)
N°CP-2022-1196	<i>Rillieux-la-Pape - Environnement - Parc naturel de Sermenaz - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle boisée située lieu-dit Le Crotton</i>	(p. 29)
N°CP-2022-1197	<i>Lyon 9ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Duchère - Cession, à titre gratuit, au syndicat des copropriétaires de la copropriété La Tour Panoramique, d'une emprise foncière issue du domaine public et située 9025 et 9032 avenue du Plateau à La Duchère</i>	(p. 31)
N°CP-2022-1198	<i>Chassieu - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation d'un poste de transformation sur une parcelle de terrain située aux Ripes, au profit de la Société Enedis</i>	(p. 29)
N°CP-2022-1199	<i>Lissieu - Equipement public - Institution, à titre gratuit au profit de la Métropole de Lyon, d'une servitude de passage de canalisation publique d'eau potable en tréfonds d'une parcelle de terrain privé situé 6 chemin des Eglantiers - Approbation d'une convention</i>	(p. 29)
N°CP-2022-1200	<i>Poleymieux-au-Mont-d'Or - Transfert, à titre gratuit, à la Commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or, de la propriété du tènement bâti comportant la caserne des sapeurs-pompiers et situé chemin de la Péronière</i>	(p. 29)
N°CP-2022-1201	<i>Villeurbanne - Convention avec l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) pour l'acquisition par l'AOMTL puis la rétrocession du site appartenant à la société Auto châssis international (ACI) à la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 29)

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

Le lundi 7 février 2022 à 09h30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 21 janvier 2022 en séance par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de Bruno Bernard, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de démarrer. Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Jérôme Bub pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

(Monsieur Jérôme Bub est désigné).

M. le Président : Il est présent ainsi que moi-même et plusieurs Présidents de groupe à l'hôtel de la Métropole. Je vous rappelle que nous sommes toujours en période de sortie d'état d'urgence sanitaire avec un quorum fixé à un tiers de la Commission permanente, soit 22 élus ; que chaque élu peut avoir deux pouvoirs et que nous avons le même système de vote que pour les séances précédentes.

Et nous lançons un premier vote pour vérifier le quorum.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Constatation du quorum

Présents : M. Artigny, Mme Asti-lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Da Passano (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Runel (pouvoir à M. Longueval) et Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

M. le Président : Avant d'aborder l'ordre du jour, il y a des demandes de prises de parole de trois groupes. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

Interventions préalables

M. le Conseiller Grivel : Monsieur le Président, merci de nous passer la parole. Finalement, étant le premier, j'ai l'honneur quasiment, en tout cas après vous, d'ouvrir cette Commission permanente. Et cette Commission permanente, parlons-en. La présente Commission permanente se déroule quelques jours seulement après le dernier Conseil métropolitain. Légitimement, nous interrogeons la pertinence de ce calendrier alors même que les délibérations qui nous sont proposées aujourd'hui auraient pu être étudiées et adoptées, il y a quinze jours, au cours de notre dernière séance plénière.

Compte-tenu de cette temporalité, nous questionnons également les critères retenus pour choisir les délibérations et les sujets qui sont discutés et débattus en Conseil métropolitain et ceux qui ne le sont pas. Certaines délibérations, peu nombreuses certes, comme la délibération n°CP-2022-1099 relative au subventionnement européen du Projet "Un toit sur la tête, un job dans la poche" ou encore la délibération n°CP-2022-111 4 relative à l'attribution des subventions des équipements culturels de rayonnement national et international pour l'année 2022 auraient mérité un débat lors du dernier Conseil et une publicité plus large que le relatif anonymat de cette Commission permanente.

Concernant l'instance qui nous réunit aujourd'hui, monsieur le Président, un autre constat nous interpelle et nous inquiète. Si nous retranchons les temps de paroles sollicités par les groupes Les Républicains et Synergies, nous constatons qu'il ne reste que huit minutes d'intervention, même si nous sommes très heureux d'entendre la parole des groupes Les écologistes et Métropole en commun. Et même si certains considèrent, sans doute, que les délibérations de cette séance sont consensuelles ou sans enjeux politiques majeurs, cette réalité devrait vous alerter, à *minima* vous interroger, sur la qualité de votre gouvernance et sur la manière dont vous faites vivre la démocratie métropolitaine.

Ce problème d'animation de la vie politique se retrouve, par ailleurs, notamment dans les commissions thématiques dont certaines sont vidées de toute substance politique, c'est assez étonnant. Prenons, par exemple, la dernière commission finances au cours de laquelle nous avons discuté sur 39 délibérations dont 37 d'entre elles sont des garanties d'emprunts.

Et d'ailleurs, je remercie, dans ce contexte, vos services d'avoir alimenté cette commission thématique d'une partie informative sur la dernière loi de finances, présentation qui a donné lieu à un peu de débat et à un peu de corps à cette commission. En tout état de cause, sans cette partie informative, la commission finances n'aurait duré qu'une vingtaine de minutes, ce qui est toujours plus d'ailleurs que la Conférence des Présidents de jeudi dernier qui a duré à peine plus de 10 minutes. Sans doute, suis-je trop utopiste, et il faut l'être un peu, à l'idée que vous mobilisiez, un jour, cette réunion des Présidents comme une instance de dialogues constructifs entre vous et les différents groupes politiques. En tout cas, nous le souhaitons.

À ce problème de fond, s'ajoute un problème de forme. Dans une organisation hors période de tension épidémique que nous vivons, donc en présentiel uniquement, pensez-vous pertinent de faire déplacer l'ensemble des membres des différentes commissions pour des séances, certes utiles et légitimes réglementairement, mais relativement courtes et sans enjeux politiques ?

Cette crise sanitaire a permis à notre société d'engager des transitions utiles, qui répondent tant aux problématiques sanitaires qu'environnementales. L'usage des visioconférences nous a démontré qu'il était possible de nourrir des débats démocratiques, et on sait le faire maintenant, vivants et pertinents à distance pour certains sujets. Aussi, et en cohérence avec les nouvelles pratiques que la crise sanitaire a permis de mettre en place, en cohérence également avec votre politique de réduire les déplacements, nous demandons et nous affirmons, monsieur le Président, qu'il est temps de mettre en place une organisation mixte et pérenne des commissions thématiques, laissant la possibilité aux Conseillers métropolitains de participer soit en présentiel, soit en visioconférence. Cette pratique mixte, avant tout pragmatique, serait à étendre à d'autres réunions comme la Conférence des Présidents, dix minutes, ou à certains groupes de travail, en excluant bien entendu, et cela va de soi, les Conseils métropolitains et les Commissions permanentes pour lesquels, évidemment, le présentiel demeure totalement indispensable.

Je conclus en vous disant, monsieur le Président, qu'en tant que Conseiller métropolitain, nous sommes en droit d'exiger de vous-même, du Président, que lui et son exécutif soient davantage attentifs quant à l'organisation et à l'animation des instances métropolitaines, tant sur le fond que sur la forme. Il en va de la vitalité démocratique de la Métropole de Lyon indispensable pour valoriser son action et susciter davantage l'intérêt de nos concitoyens. Il s'agit, effectivement, de remarques très pragmatiques et tout à fait utiles pour nos mandats, en tant que Conseillers métropolitains. Merci de nous avoir écoutés, monsieur le Président.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, de centre et de la société civile.

M. le Conseiller Cochet : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, nous profitons de cette Commission permanente et de son ordre du jour, finalement assez pauvre, pour évoquer quelques éléments d'actualité, cette actualité dans laquelle on retrouve encore plusieurs défauts de votre gouvernance. La plus spectaculaire étant qu'au bout de plus de 18 mois de gestion, vous restez dans un amateurisme consternant. La gestion ELV, PS, PC et extrême gauche se traduit, d'ailleurs, dans les intentions de vote national.

L'épisode de la ZFE (zone à faibles émissions) par la Ville de Lyon, quelle blague ! Voilà donc la commune phare de notre Métropole gérée par un élu qui est censé porter en commun avec vous des orientations écologiques, qui oublie d'inscrire le grand projet du mandat à l'ordre du jour de son Conseil municipal. Ce serait donc un loupé de calendrier, on veut bien vous croire, mais comme, il y a quelques semaines, il a expliqué dans la presse que le projet de téléphérique de la Métropole était mort-né pour la Ville de Lyon, permettez-nous d'avoir des doutes sur la bonne coordination des politiques publiques entre Lyon et la Métropole. Et c'est pourtant essentiel pour le développement harmonieux de notre territoire, le pompon étant le deuxième oubli qui concerne le plan de protection de l'atmosphère. Nous passons de l'amateurisme à l'incompétence.

On aurait plutôt tendance à penser que, sur la ZFE, vous êtes allé un peu trop vite en besogne, en témoignent les déclarations de votre allié et Maire de Villeurbanne Cédric Van Styvendael qui, je cite : *attire votre attention sur les aides qui doivent être utilisées par les ménages les plus modestes pour acheter un véhicule et il faudra communiquer davantage avec les chefs d'entreprise*. Il évoque des dérogations sinon, je cite : *Ce n'est pas correct*. Comme quoi, vous feriez bien d'écouter votre opposition plutôt que de vous comporter comme un être méprisant.

Vous étiez allé également trop vite sur le développement économique, le stade de l'OL, la construction de logements, le tourisme, le métro, l'agriculture. Et maintenant, vous tentez plutôt de gérer vos retours en arrière sans que cela ne se voit pas trop à l'extérieur pour ne pas fissurer vos soutiens.

La seule chose qui nous ravit, c'est la raison pour laquelle Grégory Doucet n'a pas vu le courrier de la Métropole sur la ZFE. Il fut reçu après le 22 décembre et il préparait Noël. Diable ! L'élu écologiste avait déserté l'hôtel de Ville pour préférer mettre des boules et des guirlandes sur un arbre mort, préparer des victuailles à manger sans foie gras toutefois, se retrouver en famille, prendre ce temps de paix, loin du tumulte, pour se recueillir. Pour tout cela, nous le félicitons, finalement tant pis pour la ZFE. Un petit rappel quand même, un élu est en fonction 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Un autre point, sur lequel nous souhaitons vous interpeller, concerne le devoir de mémoire. Par courrier du 11 octobre 2021, nous vous avons sollicité officiellement sur le devenir du Mémorial de la Shoah lancé le 13 septembre 2019 et que vous aviez laissé au point mort alors même que Grégory Doucet, Maire de Lyon, encore lui, avait rappelé son soutien et indiqué qu'il restait en attente de la position de la Métropole. Décidément, vos points de friction sont nombreux.

Notre démarche a permis de débloquer la situation puisque le 24 novembre 2021, vous répondiez à la presse, évidemment, que vous planchiez sur le sujet, et le 17 janvier 2022, vous déniez apporter une réponse officielle d'engagement à Jean-Olivier Viout, Président de l'association. Laissons la forme irrespectueuse, l'important reste le résultat. Dans cette vigilance que nous devons avoir contre l'amointrissement de la transmission de la mémoire, nous avons découvert avec stupéfaction le projet de restauration et de refonte de la muséographie du Mémorial de Montluc. Pour remettre rapidement, dans le contexte, il existe une présentation de Montluc entre 1940 et 1945 installée dans la pièce dite "du réfectoire des hommes" qui serait remplacée par une présentation globale de la prison retraçant les années de 1921 à 2009.

Si ce changement de présentation évoquera certainement la période de l'occupation, elle en fait une thématique parmi d'autres, alors qu'elle n'est en rien comparable aux autres événements qui ont eu lieu au même endroit. Que l'on évoque le destin tragique de Jean Moulin, arrêté à Caluire-et-Cuire, incarcéré et torturé à Montluc ou de l'internement de plus de 10 000 hommes, femmes et enfants, que l'on rappelle aussi l'horreur du passage par cette prison, des 44 enfants arrêtés à Izieu avant d'être envoyés à la mort par le criminel de guerre Klaus Barbie. La salle où ces enfants furent parqués, les mains liées assis sur le sol, serait transformée en salle pédagogique. Ces faits les plus connus et d'autres encore de la seconde guerre mondiale méritent une exposition permanente d'ampleur et spécifique pour ne pas mélanger cette partie de l'Histoire dans l'histoire de Montluc.

Cette proposition de l'évolution de l'exposition a ému bien au-delà de notre territoire et elle suscite de l'incompréhension car elle repose sur la volonté de faire de ce lieu de mémoire un lieu ressources de l'éducation nationale payant parmi d'autres. Ce choix n'est pas acceptable. La transmission de la mémoire est notre devoir, elle fait partie de notre culture citoyenne, c'est cette particularité de Lyon liée à l'histoire de la résistance et de la déportation qui sont justement des éléments à transmettre aux nouvelles générations. Cette particularité se perd si elle se fond dans la vision globale de l'histoire du lieu.

Là encore, nous cherchons la voie de la Métropole, monsieur le Président. Pouvez-vous nous dire si vous êtes d'accord avec la proposition d'évolution de l'exposition du Mémorial ou si vous y êtes opposé ? Et si l'Exécutif de la Métropole va prendre une position officielle ? Je vous remercie pour vos réponses et, cette fois-ci, répondez !

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Brunel-Vieira : Merci monsieur le Président. Heureusement qu'il y a les interventions préalables pour que vous puissiez mettre tous les sujets car j'avoue de passer de la ZFE à la transmission de la mémoire, c'était pas mal !

Et puis, monsieur Grivel, honnêtement je n'ai pas bien compris. Si je vous ai suivi, quand vous prenez beaucoup la parole, c'est pour un problème de gouvernance, et quand vous ne prenez pas la parole, c'est pour un problème de gouvernance. Dans tous les cas, on a un problème de gouvernance, si j'entends votre propos, mais passons !

Moi, je voulais attirer votre attention et rappeler les 3 rapports alarmants qui ont été publiés ces derniers mois :

- le rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) qui dénonce l'inaction climatique de nos gouvernements et ses conséquences désastreuses pour la population,

- le rapport Oxfam qui dénonce un renforcement des inégalités sans précédent, dans le monde mais aussi en France avec une intensification de la pauvreté : 7 millions de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire pour vivre, soit 10 % de la population, pendant que la fortune des milliardaires a bondi, quant à elle, de 86 % de mars 2020 à octobre 2021, 86 % !,

Et, dernièrement, le rapport de la Fondation Abbé Pierre, un triste rendez-vous annuel qui met en lumière les carences des gouvernements français successifs en matière de logement.

Si je résume : inaction climatique, renforcement scandaleux des inégalités, aggravation du mal-logement car c'est bien d'inégalités extrêmes dont il s'agit en France, pourtant sixième puissance mondiale. Et ce n'est pas comme si c'était une fatalité, c'est le choix de politiques qui voudraient qu'en favorisant les plus riches, on aiderait mécaniquement les plus pauvres mais pour quel résultat ?

En matière de logement, le 27^{ème} rapport de la Fondation Abbé Pierre dresse un constat sévère du quinquennat Macron en écrivant "*De manière générale, il apparaît que le logement n'a jamais été une priorité de l'Exécutif au cours de ce mandat*", et juge qu'il n'est "*pas à la hauteur des enjeux*". La situation du mal-logement se dégrade. On assiste à une progression incontrôlée du prix des logements. 300 000 personnes sont SDF, deux fois plus qu'en 2012, 4,1 millions de mal-logés et plus de 22 000 vivant dans un lieu de vie informel (bidonville ou en squat).

Face à cette situation et dans le cadre des compétences de la Métropole, notre Exécutif mobilise tous les leviers possibles pour lutter contre l'exclusion, en agissant sur plusieurs fronts :

- une politique d'accueil et d'hospitalité nouvelle avec la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'hébergement et un important travail de mobilisation de bâtiments vacants,

- un développement du logement social et abordable,

- des expérimentations comme l'encadrement des loyers à Lyon et Villeurbanne,

- l'accompagnement à l'insertion professionnelle avec le nouveau PMle (programme métropolitain d'insertion pour l'emploi) dont nous avons parlé, avec des projets tels que "Un toit sur la tête, un job dans la poche", que nous votons ce jour, ou encore les dispositifs Territoire Zéro Chômeurs, qui s'attaquent à la grande précarité.

Enfin, nous favorisons un développement économique responsable, source d'emploi local.

Le sens de ces actions, c'est de réduire les inégalités, de créer du vivre ensemble. Le sens de ces actions, c'est aussi de travailler à des solutions pérennes en intensifiant et en améliorant l'existant mais, également, en opérant un changement structurel de nos politiques publiques. Car si nous offrons les mêmes réponses insuffisantes aux mêmes besoins qui, eux, sont en constante augmentation, nous remplissons un tonneau percé.

Il nous faut donc trouver d'autres réponses et j'évoquais, par exemple, les nouvelles formes d'hébergement, d'habitat innovant, avec l'installation des *Tiny Houses*, par exemple à Villeurbanne et dans le 9^{ème}, qui permettent non seulement une meilleure prise en charge qu'à l'hôtel pour les bénéficiaires, un environnement plus adapté et facilitateur d'entraide et de soutien, mais qui représente en plus une dépense plus efficiente, à la fois moins chère et plus adaptée que les prises en charge hôtelières.

Nous souhaitons poursuivre une politique volontariste en la matière et, si le nombre de sans-abris reste important dans notre territoire, c'est plus de 1 500 personnes qui ont été mises à l'abri par la Métropole en 2021. Nous prenons donc pleinement notre part dans cet effort.

Bien entendu, nous sommes conscients qu'il reste encore du chemin et que le partage des compétences entre État et collectivités n'est pas facilitateur. En effet, toute action conjointe suppose l'existence d'un diagnostic partagé et d'une harmonisation des politiques publiques.

Les efforts engagés sur le territoire de la Métropole en matière de logement et de lutte contre la précarité ne pourront pleinement porter leurs fruits qu'avec la coopération des communes. Aussi, nous invitons l'ensemble des Maires à prendre leurs responsabilités, notamment lorsqu'il s'agit de mobiliser du foncier ou de l'immobilier car cet effort de lutte contre le sans-abrisme et la grande pauvreté doit nous rassembler. Je vous remercie.

M. le Président : Merci pour ces propos préalables. Cher Marc Grivel, sur les commissions qui sont soit trop courtes, soit trop longues, selon les Conseils, il y a une réalité d'abord, c'est que réellement, elles sont plus longues qu'elles ne l'ont jamais été. Le chiffre 2021, et je vous passe le chiffre 2020 pour prendre celui de 2019 qui est une base de comparaison plus intéressante, nous sommes passés de 2019 à 2021 de 52 à 74 commissions thématiques pour une durée de 82 à 140 heures. Jamais les commissions thématiques n'ont été aussi longues, c'est parce qu'il y a du débat, des demandes d'explications et de présentations qui sont prévues aux commissions suivantes.

Moi, je trouve que cela fonctionne plutôt bien mais, naturellement, on peut peut-être encore améliorer les choses. On peut, y compris, en discuter à la Conférence des Présidents. Si vous prévenez avant...Voilà...Si vous le souhaitez, on peut rajouter des sujets.

Sur la question mixte "visio et présentiel", pourquoi pas. Moi, je ne trouve pas cela très pratique mais cela relève du règlement intérieur, cela se discute, on peut le revoir. Je ne vois donc pas de sujet polémique à avoir là-dessus.

Monsieur Cochet, nous ne sommes pas à la Ville de Lyon. Évidemment, vous pouvez parler de tout, le débat est libre, mais je ne peux que vous inviter à vous faire élire à Lyon si vous souhaitez débattre avec le Maire de Lyon. Par contre, sur la mémoire...

(Propos de M. le Conseiller Cochet).

M. le Président : Je ne pense pas que ce soit des sujets de polémique tout simplement. Sur le Mémorial de la Shoah, par exemple, qui est un sujet qui a traîné au fil du temps, depuis quelques décennies, et que nous avons débloqué avec le Maire de Lyon, notamment, et il n'y a pas que nous qui sommes sur ce projet. Dès notre arrivée, nous avons pris la décision de le faire et après il y a eu un peu de temps. Nous avons écrit au mois de juillet, bien avant votre courrier, à l'ABF (architectes des bâtiments de France), aux services de l'État, pour avoir l'autorisation de démonter la statue. Nous sommes au mois de février. Quand j'ai reçu le courrier cette semaine, à ma connaissance nous n'avions toujours pas de retour. Donc, il y a un certain nombre de choses à faire pour faire avancer ce dossier, c'est ce que nous faisons. Simplement, en dehors de toutes polémiques, je n'en vois pas sur le sujet.

Et sur le dernier sujet concernant le Mémorial de Montluc, par rapport au fond de tout ce que vous avez exprimé, je suis d'accord. C'est également ma position. Je vous rappelle après que c'est un dossier de l'État et que si on voulait peser fortement sur ce type de dossier, le mieux ce serait d'avoir une parole commune de l'ensemble des élus locaux et de ne pas utiliser ces sujets de façon peut-être un peu trop politique.

(Propos de M. le Conseiller Cochet).

M. le Président : Si cela ne l'est pas, tant mieux...Monsieur Cochet, je vous donne ma position de fond, nous sommes d'accord, et vous me répondez "c'est scandaleux", c'est dommage.

M. le Conseiller Cochet : Vous essayez de politiser le débat, monsieur le Président, ce qui n'est absolument pas le cas, et pour votre gouverne, je vais voir la Ministre pas plus tard que cette semaine avec un certain nombre de représentants d'associations pour, justement, faire infléchir cette vision des choses. Il est normal en tant que Président de la Métropole que vous puissiez avoir une position et c'est bien que vous puissiez au moins l'exprimer ici, étant donné que vous n'avez rien dit jusqu'à maintenant.

M. le Président : Mais monsieur Cochet, j'entends aussi votre position aujourd'hui, je suis très heureux que nous ayons la même mais ma proposition pour être efficace sur ce type de dossier, c'est plutôt que nous portions ensemble une parole commune de l'ensemble des élus puisqu'*a priori* cette position est largement partagée, plutôt que des propos en Commission permanente mais l'essentiel est là, nous sommes d'accord.

Adoption des procès-verbaux des Commissions permanentes des 18 octobre et 22 novembre 2021

M. le Président : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux de la Commission permanente des 18 octobre et 22 novembre 2021. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

(Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité).

Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 2 octobre au 31 décembre 2021

N° CP-2022-1083 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 2 octobre au 31 décembre 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

M. le Président : Nous passons au compte-rendu des déplacements autorisés avec une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Cochet : Merci monsieur le Président. Chers collègues, mon intervention sera assez rapide pour vous poser deux questions. Ce rapport est plein d'enseignement. Pour une majorité qui prône la sobriété, on peut constater quelques déplacements éloignés : Stockholm, Göteborg, Barcelone, Glasgow, Porto. Loin de nous l'idée de contester la pertinence de ces déplacements, nous sommes une grande collectivité à vocation internationale. Notre interrogation porte plutôt sur la compensation de votre bilan carbone. Nous n'avons pas vu de procédures mises en place pour que chacun calcule son bilan carbone et le compense.

Nous, on le met en avant pour vous aider dans vos démarches de l'écologie punitive. Si vous nous dites que vous ne voulez pas compenser, on ne vous forcera pas.

Notre seconde question porte sur un déplacement de madame Béatrice Vessiller à Francheville le 25 novembre 2021 pour une réunion d'information sur l'urbanisme transitoire de l'ancien centre d'insémination des taureaux. Là encore, pas de contestation sur la pertinence de ce déplacement mais nous pensions que les seuls déplacements qui devaient être autorisés, étaient ceux qui se situaient hors du territoire de la Métropole. Donc, depuis quand la Commune de Francheville est-elle sortie de la Métropole ? Cela pourrait intéresser d'autres communes. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication, et je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demandes
de débats en Conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° CP-2022-1084 - Lyon 1er - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Lyon 4ème - Lyon 5ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème - Parc de stationnement Lyon Parc Auto (LPA) - Approbation des projets d'avenant au contrat de délégation de service public portant extension des espaces sécurisés vélos - Application de la nouvelle grille tarifaire stationnement vélos - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

N°CP-2022-1087 - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFE_m) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

M. le Président : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1084 et CP-2022-1087.

Avis favorable de la commission. Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, Mme Runel Sandrine, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la SEM Lyon parc auto (LPA), n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n°CP-2022-1084 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Kohlhaas.

N°CP-2022-1088 - Tassin-la-Demi-Lune - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rues Marie-Antoinette, Marguerite et Clotilde - Classement dans le domaine public de voirie métropolitain des rues Marie-Antoinette, Marguerite et Clotilde - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N°CP-2022-1089 - Saint-Fons - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la SC Sierra ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une portion de parcelle située 30 boulevard Lucien Sampaix - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N°CP-2022-1090 - Lyon 9ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Duchère - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située 9025 et 9032 La Duchère Plateau - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N°CP-2022-1091 - Lyon 9ème - Servitude de passage public grevant les parcelles de terrain privées constituant l'assiette foncière de la voie appartenant à la copropriété Tour Panoramique située 9025 et 9032 La Duchère Plateau - Approbation d'une convention relative aux modalités d'entretien des emprises foncières objet de la servitude avec la copropriété - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

M. le Président : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1088 à CP-2022-1091.

Avis favorable de la commission. Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, Mme Brossaud Claire, Mme Geoffroy Hélène, M. Guelpa-Bonaro Philippe, M. Vincendet Alexandre, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n°CP- 2022-1090 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Bagnon.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° CP-2022-1093 - Lyon 7ème - Biodistrict Lyon-Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

N° CP-2022-1097 - Dématérialisation des processus administratifs de la Métropole de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

M. le Président : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1093 et CP-2022-1097.

Avis favorable de la commission. Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Baume.

Présidence de madame Béatrice Vessiller

2^{ème} Vice-Présidente

N° CP-2022-1094 - Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Mme la Présidente : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1094.

Avis favorable de la commission. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. Bernard Bruno, Mme Dromain Hélène, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'Office du tourisme de la Métropole de Lyon, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

Présidence de monsieur Bruno Bernard

Président

N° CP-2022-1095 - Evolution des modalités de gestion de l'allocation Revenu de solidarité active (RSA) - Avenant à la convention avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

N° CP-2022-1096 - Villeurbanne - Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) - Attribution de subventions aux associations œuvrant pour l'expérimentation TZCLD - Soutien à la candidature du territoire de Villeurbanne-Les-Brosses - Année 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

M. le Président : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hémain comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1095 et CP-2022-1096.

Avis favorable de la commission.

Le dossier n°CP-2022-1096 fait l'objet d'une note au rapporteur :

Dans le **I - Contexte** de l'exposé des motifs, il convient d'ajouter après le paragraphe commençant par "- l'entreprise à but d'emploi EmerJean qui est responsable de l'embauche des demandeurs d'emploi et de la mise en place desdites activités...", le paragraphe suivant :

"Par ailleurs, le territoire prévoit la création de 2 EBE supplémentaires, dont l'habilitation par le fonds ETCLD doit intervenir au cours du premier trimestre 2022. Il s'agit de :

- Enjoué : dont les missions concernent la collecte, la revalorisation et la vente à moindre coût de jeux et jouets d'occasion,

- Engagés : dont les missions concernent la mise à disposition de personnes au service d'entreprises du territoire afin de couvrir de nouveaux services non-solvables, l'appui aux dirigeants et salariés sur des tâches annexes, des activités de faible volume sans réponse sur le marché ou encore l'expérimentation de nouveaux services dont le modèle économique n'est pas encore défini et vérifié".

Dans le **II - Attribution de financements à l'association ETCLD pour l'entreprise à but d'emploi EmerJean** au paragraphe **2° - Évolution de la contractualisation avec l'association ETCLD : 2^{ème} semestre 2021-2026, c) - Nouvelles conventions d'habilitations pour le territoire de Villeurbanne Saint-Jean**, il convient de lire :

"La 1^{ère} convention bipartite concerne le territoire habilité : définition du périmètre, le comité local pour l'emploi (composition, organisation, rôle), l'atteinte de l'exhaustivité et l'évaluation de l'expérimentation. Elle est signée par l'association ETCLD, la Ville de Villeurbanne, le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle emploi et la Métropole.

La seconde convention tripartite concerne l'EBE Emerjean : caractéristiques de l'EBE, objectifs en terme de création d'emplois supplémentaires, modèle économique, financement des emplois par l'État (entre 53 et 102 % du SMIC) et par la Métropole (à hauteur de 15 % de la participation État), les objectifs en termes de formation dans l'emploi, l'évaluation de l'expérimentation. Cette convention est signée par l'association ETCLD, l'entreprise Emerjean, la Ville de Villeurbanne, le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole.

Dès lors que les EBE Enjoué et Engagés auront été habilités, un avenant à la convention bipartite sera alors établi. En complément, 2 nouvelles conventions tripartites propres à chacune des EBE seront également conclues, sur le même modèle que la convention tripartite propre à l'EBE Emerjean".

à la place de :

"La 1^{ère} convention concerne le territoire habilité : définition du périmètre, le comité local pour l'emploi (composition, organisation, rôle), l'atteinte de l'exhaustivité et l'évaluation de l'expérimentation. Elle est signée par l'association ETCLD, la Ville de Villeurbanne, le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle emploi et la Métropole.

La seconde convention concerne l'EBE Emerjean : caractéristiques de l'EBE, objectifs en terme de création d'emplois supplémentaires, modèle économique, financement des emplois par l'État (entre 53 et 102 % du SMIC) et par la Métropole (à hauteur de 15 % de la participation État), les objectifs en termes de formation dans l'emploi, l'évaluation de l'expérimentation. Cette convention est signée par l'association ETCLD, l'entreprise Emerjean, la Ville de Villeurbanne, le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole".

Dans le dispositif, au paragraphe **1° - Approuvé**, il convient d'ajouter :

"i) - les conventions pluriannuelles 2021-2026 entre l'association ETCLD, les EBE Enjoué et Engagés et la Ville de Villeurbanne,"

Les paragraphes i), j) et k) du dispositif deviennent les paragraphes j), k), l).

Le reste du dispositif reste inchangé.

Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Hémain.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° CP-2022-1101 - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre la Métropole de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) et le groupe UGECAM - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Vie en établissement

N° CP-2022-1102 - Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Vie à domicile

N° CP-2022-1103 - Mise en oeuvre de la convention 2020-2022 de modernisation et de professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap signée avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Analyse de la pratique et tutorat - Participations pour l'année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Vie à domicile

M. le Président : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1101 à CP-2022-1103.

Avis favorable de la commission. Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Blanchard.

N° CP-2022-1104 - Bron - Actualisation des dispositifs de budgets d'insertion aux usagers de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - IDEF

N° CP-2022-1105 - Convention d'utilisation du site de vente à distance E-Técély pro par les professionnels de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - IDEF

N° CP-2022-1106 - Convention portant sur la mise en oeuvre de l'action bébés champions par le réseau périnatal Aurore-Ecl'Aur - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

M. le Président : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Vacher comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1104 à CP-2022-1106.

Avis favorable de la commission.

Le dossier n°CP-2022-1104 fait l'objet d'une note au rapporteur :

Dans l'exposé des motifs, dans le **III - AME - Participation aux frais d'hébergement**, après "La participation aux frais d'hébergement est due à terme échu. Aucune participation n'est demandée au titre du mois de départ de la jeune femme. Un échéancier peut être proposé pour la constitution de la caution", il convient d'ajouter le tableau et la phrase suivants :

"

Montant mensuel des ressources (en €)	Prise en charge globalisée		Prise en charge parcours autonomie	
	Participation	Caution	Participation	Caution
De 0 à 500 €	30	60	30	100
De 500 à 800 €	50	60	50	100
➤ 800 €	180	100	100	100
➤ 900 € (couple)	Sans objet		130	130

Le budget d'insertion versé aux jeunes peut être diminué des frais facturés à l'IDEF en cas de dégradations causées, perte ou vol de matériel mis à disposition" ;

Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vacher.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° CP-2022-1107 - Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

N° CP-2022-1108 - Collèges publics - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

N° CP-2022-1109 - Collèges publics - Dotations 2022 pour les transports vers les demi-pensions - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Subventions pour les transports pédagogiques - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

N° CP-2022-1111 - Chassieu - Décines-Charpieu - Francheville - Extensions de collèges publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

N° CP-2022-1112 - Grigny - Restructuration du collège Emile Malfroy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Remplacement des menuiseries extérieures - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

N°CP-2022-1115 - Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2022 - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

M. le Président : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Moreira comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1107, CP-2022-1108, CP-2022-1109, CP-2022-1111, CP-2022-1112 et CP-2022-1115.

Avis favorable de la commission.

Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-1107 à n°CP-2022-1109, n°CP-2022-1111 et n°CP-2022-1112.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour le dossier n°CP-2022-1115.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, M. Badouard Benjamin, M. Bub Jérôme, M. Marion Richard, Mme Pouzergue Clotilde, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n°CP-2022-1115 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Moreira.

N°CP-2022-1113 - Événements culturels métropolitains - Biennale des musiques exploratoires (BIME) et Festival Écrans Mixtes - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

M. le Président : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1113.

Avis favorable de la commission

Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Van Styvendael.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N°CP-2022-1116 - Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle de services au profit du Pôle métropolitain - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

N° CP-2022-1117 - Ajustements à la politique de gestion des contractuels de droit public au sein de la fonction publique hospitalière - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Administration et développement RH

M. le Président : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1116 et CP-2022-1117.

Avis favorable de la commission.

Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Khelifi.

Présidence de monsieur Bertrand Artigny

9^{ème} Vice-Président

N° CP-2022-1118 - Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à l'association Comité fondateur du parc des expositions, anciennement dénommée Comité de la foire de Lyon (COFIL), auprès de la Banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes - Modification des délibérations n° B-2010-1552 du 26 avril 2010 et n° CP-2016-1076 du 12 septembre 2016 - Extension et rénovation de Eurexpo sis boulevards des expositions et de l'Europe, rue Marius Berliet - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1119 - Collonges-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à l'Office Public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 4 logements situés 35 place de la Mairie à Collonges-au-Mont-d'Or - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1120 - Corbas - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 18 rue de l'Agriculture - Modification des arrêtés n°2020-04-27-R-0342 du 27 avril 2020 et n°2020-06 -15-R-0412 du 15 juin 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1121 - Craponne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements situés 123 avenue Dumont - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1123 - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 104 logements sis 72 à 98 rue de la Sauvegarde - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1124 - Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Alpes Isère habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 44 logements sis 11 et 13 rue Henri Luizet et 3 rue d'Alsace - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1125 - Genay - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 2 logements sis 123 rue du Cèdre - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1126 - Genay - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 1283 route de Trévoux - Modification de la délibération n° CP-2021-0476 du 26 avril 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1127 - La Mulatière - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 7 avenue Général de Gaulle - Délibération complémentaire à la délibération n° CP-2019-2971 du 8 avril 2019 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1129 - Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 9 logements sis 13 rue Victor Hugo - Modification de la délibération n° CP -2019-2826 du 14 janvier 2019 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1130 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 30 rue François Garcin - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1131 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 19 rue Etienne Dolet - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1132 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 9 logements situés 211 avenue Félix Faure - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1133 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 35 logements sis 17 à 21 rue de la Métallurgie - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1134 - Lyon 4ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 10 logements sis 26 rue d'Ivry - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1135 - Lyon 4ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 8 logements sis 6 rue Duviard - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1136 - Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 42 logements sis 86 à 90 rue Louis Blanc angle 94 rue Ney - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1137 - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'une résidence universitaire de 110 logements situés 91 à 93 rue Audibert Laviotte - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1138 - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 45 logements sis 180 route de Vienne - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1139 - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements au sein des bâtiments B et C sis 270-272 rue Pinel - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1140 - Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisitions en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 40 logements sis 55 avenue René Cassin - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1141 - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 27 logements sis 9 rue Paul Gauguin - Modification de l'arrêté n°2020-04-27-R-0325 du 27 avril 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1142 - Neuville-sur-Saône - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements sis 36 avenue Auguste Wissel - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1143 - Quincieux - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 2 logements sis 3 chemin Saint-Laurent - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1144 - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 41 logements sis 73-75 route de Saint-Romain - Délibération complémentaire à la délibération n°CP-2021-0993 du 22 novembre 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1145 - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition amélioration de 24 logements sis 133 route de Saint-Cyr - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1146 - Saint-Genis-les-Ollières - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers Modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements sis 29 allée des Lavandières - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1147 - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 28 logements sis rue Cordier - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1148 - Saint-Priest - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 26 logements situés 2 à 18 rue Résédas et 1 à 19 rue des Reines Marguerites - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1149 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement situé 17 à 19 rue Bourchanin - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2022-1150 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 5 impasse Clémenceau - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1151 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis 3 rue Charles Montaland - Délibération complémentaire à la délibération n° CP-2019-3581 du 9 décembre 2019 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1152 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 77 logements au sein de la résidence Jean de Béranger sis 155 avenue Roger Salengro et 4-5 place Croix-Luizet - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1153 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 35 logements situés 15 à 25 rues Aynard, Lafontaine et Passy - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1154 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 40 logements modulaires et mobiles sis rue Alfred de Musset - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N°CP-2022-1155 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'économie mixte locale patrimoniale (SEMPAT) du Grand Lyon auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'une surface alimentaire et de 20 places de parking situées rues Michel Rocard et du 8 Mai 1945 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1118 à CP-2022-1121, CP-2022-1123 à CP-2022-1127, CP-2022-1129 à CP-2022-1155.

Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces dossiers.

Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-1118 à n°CP-2022-1121 et n°CP-2022-1123.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-1124 à n°CP-2022-1127 et n°CP-2022-1129.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-1130 à n°CP-2022-1134.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-1135 à n°CP-2022-1139.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-1140 à n°CP-2022-1144.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-114 5 à n°CP-2022-1149.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-115 0 à n°CP-2022-1154.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour le dossier n°CP-2022-1155.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n°CP-2022-1118 : Mme Baume Emeline, M. Kimelfeld David, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'association Comité fondateur du parc des expositions,

- n°CP-2022-1119 et n°CP-2022-1129 : M. Cochet Phi lippe, Mme Collin Blandine, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat,

- n°CP-2022-1120, n°CP-2022-1123, n°CP-2022-1138 , n°CP-2022-1140, n°CP-2022-1141, n°CP-2022-1142 , n°CP-2022-1146 et n°CP-2022-1150 : M. Payre Renaud , délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Alliage habitat,

- n°CP-2022-1121, n°CP-2022-1125, n°CP-2022-1132 , n°CP-2022-1135, n°CP-2022-1136 et n°CP-2022-11 37 : Mme Frier Nathalie, Mme Nachury Dominique, M. Payre Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bernard Bruno, à sa demande,

- n°CP-2022-1126, n°CP-2022-1143 et n°CP-2022-11 49 : Mme Panassier Catherine, membre de l'association Habitat et Humanisme Rhône,

- n°CP-2022-1130, n°CP-2022-1131, n°CP-2022-1133 et n°CP-2022-1134 : Mme Vacher Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Immobilière Rhône-Alpes,

- n°CP-2022-1147 : M. Debû Raphaël, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société ICF Sud-Est Méditerranée,

- n°CP-2022-1148, n°CP-2022-1153 et n°CP-2022-11 54 : M. Gascon Gilles, Mme Moreira Véronique, M. Payre Renaud, M. Van Styvendael Cédric, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Est Métropole habitat,

- n°CP-2022-1155 : Mme Baume Emeline, M. Camus Jéré my, M. Debû Raphaël, M. Payre Renaud, Mme Pouzergue Clotilde, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon.

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

Présidence de monsieur Bruno Bernard

Président

N° CP-2022-1122 - Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la Société civile de l'Association régionale Rhône-Alpes des infirmes moteurs cérébraux (ARIMC) Immobilier auprès de la Société générale - Renégociation de prêt - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Conseillère Fréty comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1122.

Avis favorable de la commission.

Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert pour ce dossier.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. Artigny Bertrand, membre de l'association Odynéo, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère Fréty.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N°CP-2022-1156 - Déchets - Contrat pour l'action et la performance 2018-2022 de la filière emballages ménagers - Avenants au contrat avec la société Citeo - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2022-1157 - Déchets - Vente d'une benne à ordures ménagères à la société Renault Trucks - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2022-1158 - Lyon 3ème - Lyon 6ème - Dispositif de propreté globale - Rue Garibaldi - Convention avec la Ville de Lyon pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

M. le Président : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1156 à CP-2022-1158.

Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers.

Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Petiot.

N°CP-2022-1159 - Bassin versant de l'Yzeron - Programme de travaux de déconnexion des eaux pluviales et des eaux claires - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2022-1160 - Givors - Raccordement des eaux usées d'une habitation à une installation d'assainissement autonome - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2022-1161 - Givors - Grigny - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2022-1162 - Lyon 1er - Lyon 5ème - Réhabilitation des réseaux en Presqu'île et dans le Vieux Lyon - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2022-1163 - Lyon 3ème - Travaux de rénovation et réhabilitation des cuves 3 et 4 du Vinatier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2022-1164 - Pierre-Bénite - Réhabilitation du traitement primaire et création d'un by-pass à la station d'épuration (STEP) de l'usine de traitement des eaux usées de Pierre-Bénite - Individualisation partielle complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2022-1165 - Rillieux-la-Pape - Rénovation et extension de l'usine de production d'eau potable de la Pape - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. le Président : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1159 à CP-2022-1165.

Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces dossiers.

Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-1159 à n°CP-2022-1163.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-1164 et n°CP-2022-1165.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Groperrin.

N° CP-2022-1167 - Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

N° CP-2022-1170 - Politique agricole - Soutien aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel d'avril 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

N° CP-2022-1171 - Charly - Caluire-et-Cuire - Lyon 5ème - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), à la Ville de Caluire-et-Cuire et à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) pour l'année 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

M. le Président : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Camus comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1167, CP-2022-1170 et CP-2022-1171.

Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers.

Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Camus.

N° CP-2022-1168 - Préservation et valorisation de la trame verte - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention de fonctionnement pour l'acquisition de pièges sélectifs contre le frelon asiatique par le Syndicat d'apiculture du Rhône, de la Métropole et de la région lyonnaise - Année 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

N° CP-2022-1169 - Politique agricole - Partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et avec le réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) - Attribution de subventions - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

M. le Président : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1168 et CP-2022-1169.

Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers.

Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, M. Camus Jérémie, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n°CP-2022-1169 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Athanaze.

Présidence de madame Émeline Baume

1^{ère} Vice-Présidente

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° CP-2022-1172 - Vaulx-en-Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 emprises issues de parties d'une parcelle de terrain nu, situées 153 avenue de la République - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1174 - Lissieu - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Sathonay-Camp - Vaulx-en-Velin - Aide à la pierre - Logement social 2021 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le développement de logements locatif sociaux - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

N° CP-2022-1175 - Lyon 9^{ème} - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de Lyon La Duchère - Signature de l'ajustement mineur n° 1 à la convention NPNRU - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

N° CP-2022-1176 - Saint-Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de Saint-Fons centre Arsenal Carnot-Parmentier - Signature de l'ajustement mineur n°1 à la convention NPNRU - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

N° CP-2022-1177 - Saint-Fons - Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Minguettes Clochettes - Vénissieux Saint-Fons - Signature de l'ajustement mineur à la convention NPNRU - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

N° CP-2022-1178 - Vaulx-en-Velin - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de la Grande Ile - Signature de l'ajustement mineur à la convention NPNRU - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

N° CP-2022-1179 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean sud - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° CP-2022-1181 - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue du Parc et appartenant à la Ville de Bron - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1182 - Collonges-au-Mont-d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle de terrain nu située 35 route de Saint-Romain et appartenant à la copropriété le Naturéor - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1183 - Décines-Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées avenue Jean Jaurès et appartenant à la société en nom collectif (SNC) SIGMA Promotion - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1184 - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle de terrain nu située route de Reyrieux et appartenant à la Ville de Genay - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1185 - Lyon 3ème - Développement urbain - Projet Part-Dieu - Acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, de 2 parcelles de terrain cadastrées AR 88p et AR 90 appartenant à la Ville de Lyon, situées rue Servient - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1186 - Lyon 8ème - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 120 rue de Montagny et appartenant aux copropriétaires de la résidence Les Jardins de Toscane - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1187 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue de Verdun et appartenant à l'association syndicale du lotissement (ASL) Les Pâquerettes - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1188 - Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain chemin des Charbonniers et appartenant à l'Association syndicale du lotissement Le Barrollet - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1189 - Saint-Priest - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rues Henri Verneuil et Gérard Oury et appartenant à la Société par actions simplifiée (SAS) NEXIMMO 42 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1190 - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées angle 30 rue Paul Bert et 39-41 rue Ambroise Croizat appartenant aux copropriétaires de la résidence Arboréo - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1191 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de l'ensemble immobilier situé 41 rue Joseph Faure et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Félix Faure - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1192 - Vaulx-en-Velin - Réserve foncière - Paiement d'un complément de prix dans le cadre d'une acquisition à titre onéreux, d'un terrain situé avenue Marcel Cachin, entre la Communauté urbaine de Lyon et l'État - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1193 - Villeurbanne - Voirie - Site Liberté Fays - Projet urbain partenarial (PUP) Liberté Fays - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain située 23 rue Frédéric Fays angle 1A impasse Frédéric Fays et appartenant à la copropriété La Résidence Le Clos Fays - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1194 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Saint-Pierre - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1195 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 4 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1196 - Rillieux-la-Pape - Environnement - Parc naturel de Sermenaz - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle boisée située lieu-dit Le Crotton - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1198 - Chassieu - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation d'un poste de transformation sur une parcelle de terrain située aux Ripes, au profit de la Société Enedis - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1199 - Lissieu - Equipement public - Institution, à titre gratuit au profit de la Métropole de Lyon, d'une servitude de passage de canalisation publique d'eau potable en tréfonds d'une parcelle de terrain privé situé 6 chemin des Eglantiers - Approbation d'une convention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1200 - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Transfert, à titre gratuit, à la Commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or, de la propriété du tènement bâti comportant la caserne des sapeurs-pompiers et situé chemin de la Péronière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2022-1201 - Villeurbanne - Convention avec l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) pour l'acquisition par l'AOMTL puis la rétrocession du site appartenant à la société Auto châssis international (ACI) à la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Mme la Présidente : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1172, CP-2022-1174 à CP-2022-1179, CP-2022-1181 à CP-2022-1196 et CP-2022-1198 à CP-2022-1201.

Avis favorable de la commission.

Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-117 2 et n°CP-2022-1174 à n°CP-2022-1177.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-117 8, n°CP-2022-1179 et n°CP-2022-1181 à CP-2022-118 3.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-118 4 à n°CP-2022-1188.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-118 9 à n°CP-2022-1193.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-119 4 à n°CP-2022-1196, n°CP-2022-1198 et n°CP-2022- 1199.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2022-120 0 et n°CP-2022-1201.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n°CP-2022-1174 : Mme Panassier Catherine, membre de l'association Habitat et Humanisme Rhône,
- n°CP-2022-1174 : M. Payre Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bernard Bruno, à sa demande,
- n°CP-2022-1196 : M. Camus Jérémy, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

Présidence de monsieur Bruno Bernard

Président

N° CP-2022-1173 - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Désignation de 2 représentants au titre des personnalités qualifiées - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1173.

Avis favorable de la commission pour ce dossier.

Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

N° CP-2022-1180 - Lyon 9ème - Projet d'aménagement du secteur de la Sauvegarde - La Duchère - Déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Arrêt du bilan de la concertation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

N° CP-2022-1197 - Lyon 9ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Duchère - Cession, à titre gratuit, au syndicat des copropriétaires de la copropriété La Tour Panoramique, d'une emprise foncière issue du domaine public et située 9025 et 9032 avenue du Plateau à La Duchère - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

M. le Président : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Collin comme rapporteur des dossiers numéro CP-2022-1180 et CP-2022-1197.

Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers.

Je vous rappelle qu'il y a une note au rapporteur sur le dossier n°CP-2022-1197 :

" - Dans l'objet, il convient de lire :

"Cession, à titre gratuit,"

au lieu de

"Cession, à l'euro symbolique,"

- Dans le **II - Désignation des biens cédés**, dans le dernier paragraphe, il convient de lire :

"Il est précisé que l'acte de cession incorporera diverses servitudes au bénéfice de la Métropole : une servitude non aedificandi, une servitude de passage des réseaux et de maintien d'accès, un réseau existant en continu pour les opérations de curage et une servitude de passage public piéton."

au lieu de

"Il est précisé que l'acte de cession incorporera une servitude non aedificandi, une servitude de passage des réseaux et de maintien d'accès, un réseau existant en continu pour les opérations de curage et une servitude de passage public piéton."

- Dans le **III - Conditions de la cession**, il convient de lire :

"Aux termes du projet d'acte, la Métropole céderait les biens en cause, à titre gratuit ;"

au lieu de

"Aux termes du projet d'acte, la Métropole céderait les biens en cause, à l'euro symbolique ;"

- Dans le **1° du dispositif**, il convient de lire :

"**Approuve** la cession, par la Métropole, à titre gratuit,"

au lieu de

"**Approuve** la cession, par la Métropole, à l'euro symbolique,"

- Dans le **4° du dispositif**, il convient de supprimer la phrase suivante :

"- produit de cession : 1 € en recettes - chapitre 75 - compte 75888 - fonction 844,"

M. le Président : Je mets ces deux dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, Mme Brossaud Claire, Mme Geoffroy Hélène, M. Guelpa-Bonaro Philippe, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pas pris part au vote sur ces dossiers (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère Collin.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes
de débats en Conférence des Présidents*

N° CP-2022-1085 - déplacements et voirie - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) pour l'année 2022 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1085.

Avis favorable de la commission.

Nous avons une demande de prise de parole du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Charmot : Merci Monsieur le Président, si vous m'entendez bien. Monsieur le Président, vous proposez 2,7 M€ de financement, par la Métropole, pour l'année 2022 en vue de réaliser des petits aménagements de voirie afin d'améliorer les conditions de circulation des bus, l'accessibilité et le confort d'attente aux arrêts de bus.

En termes de nature de travaux, sur les territoires de nos communes, le dispositif PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) se traduit par des opérations dont nous avons pu relever qu'elles étaient traitées essentiellement, voire uniquement, sous l'angle des transports en commun. Il est dommage que ces travaux ne soient réfléchis que pour les transports en commun alors que, parfois, ils ont des conséquences négatives sur les modes actifs. De la même manière, une meilleure coordination avec le SIGERLY (Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise) est nécessaire lorsque cela impacte l'enfouissement des réseaux et peut contribuer à mieux organiser les interventions, ce qui fait défaut dans certaines opérations. Sur le plan local, il semble que l'orientation donnée aux services de la Métropole en charge de valider les projets PAVE soit de faire cofinancer les opérations par les communes dans un tour de table de financement comme le laisse entendre monsieur Bagnon en commission déplacements, ce qui n'est pas, *a priori*, le principe de répartition des prises en charge définies dans la convention qui lit des acteurs concernés au nombre de trois, à savoir l'AOMTL, KEOLIS et la Métropole. Les communes n'y figurent pas. Les opératives PAVE sont réalisées au bénéfice des usagers des transports en commun d'où qu'ils viennent, s'agissant d'une compétence transport c'est donc du ressort de la Métropole et de l'AOMTL.

Je saisis, à l'occasion de cette séance, pour évoquer une opération réalisée sur Tassin-la-Demi-Lune, en attente depuis deux ans, en vue de sécuriser un arrêt de bus sur un axe routier très circulant et desservant un lycée où les élèves, très nombreux, prennent le bus. La Ville a fait réduire la vitesse, posé un radar pédagogique, fait rabattre et modifié la végétation des bandes plantées pour faire améliorer la visibilité et organisé les patrouilles de police pour contrôler la vitesse. La Ville devrait maintenant cofinancer les travaux du quai du bus.

Cela constitue-t-il un préalable à l'action de la Métropole en matière de PAVE pour les transports en commun au regard de la convention ?

Ceci étant exposé, notre groupe votera favorablement pour ce rapport. Je vous remercie.

M. le Président : Merci monsieur Charmot, la parole est au Vice-Président Fabien Bagnon.

M. le Vice-Président Bagnon : Merci monsieur le Président. Chers collègues, monsieur le Maire de Tassin-la-Demi-Lune, en commission, j'ai eu l'occasion de vous répondre concernant cet aménagement d'amélioration d'un arrêt de bus au niveau du lycée de Charbonnières-les-Bains. Nous avons été interpellés, notamment par la proviseure que j'avais eue l'occasion d'avoir au téléphone, et nous avons indiqué que des aménagements devaient être réalisés. C'est bien en cours, simplement au niveau de l'AOMTL/SYTRAL, les choses se planifient sur deux ans. Le besoin a bien été pris en compte pour être réalisé sur l'année 2023. Pour cette année, ça n'a pas été possible au regard des délais de traitement et de remontées du besoin.

Je viens de signer, je tenais à vous l'indiquer, puisqu'il y avait un certain nombre d'actions sur un périmètre plus large que ce simple arrêt de bus. C'est aussi pour ça que je vous avais engagé à regarder au niveau des budgets FIC (fonds d'initiatives communal) et PROX (proximité), notamment FIC qui est à votre disposition, ce qui était possible de faire et je viens de signer l'arrêté permettant de mettre en place une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), un passage à 30 de la voirie qui permet d'accéder à ce lycée.

Voici les éléments que je souhaitais vous apporter pour ce dossier.

M. le Président : Merci monsieur le Vice-Président pour cette réponse. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Bagnon.

N° CP-2022-1086 - déplacements et voirie - Trémies de Perrache (axe M6/M7) - Travaux de désamiantage et de réparation - Études de maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage technique et travaux préparatoires de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1086.

Avis favorable de la commission. Cela concerne les fameuses trémies de Perrache et il y a deux demandes d'intervention, à commencer par le groupe Métropole en commun.

Mme la Vice-Présidente Boffet : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je n'étais pas élue au Conseil de la Métropole précédemment et je découvre, comme j'en suis sûre un certain nombre d'entre vous, les dossiers de nos assemblées et, pour ce qui me concerne plus particulièrement, ceux des commissions voiries et finances.

Pour les dossiers voiries, ce n'est pas le seul qui me consterne mais il est emblématique. Voici un dossier où finalement le *deal* que l'on devine entre l'État et la Métropole dans le déclassement de l'A6-A7, était également pour l'État (pardonnez-moi le terme) de refourguer en l'état justement, un certain nombre d'équipements et d'ouvrages à la Métropole, contre l'obtention peut-être de ce nécessaire déclassement. En effet, celui-ci rend la compétence de ces voies à la collectivité, ainsi que la propriété.

Ici, nous avons donc les trémies de Perrache, non entretenues, dont le désamiantage doit se réaliser au plus vite, et ce pour un coût modique qui pourrait avoisiner les 70 M€ ! Nous ne votons ici que les études qui pourraient revoir, d'ailleurs, cette prévision à la hausse plutôt qu'à la baisse !

Je m'interroge. Autant, je ne suis pas surprise que les politiques d'austérité successives de nos Gouvernements précédents ont évidemment des conséquences graves sur l'action du service public : on le voit dans la santé, l'éducation, mais c'est aussi le cas dans des actions moins en lumière mais également importantes comme l'entretien des ouvrages routiers. Autant, je suis consternée que la ou les conventions passées avec l'État - mais ai-je manqué des éléments ? - n'aient pas prévu lors du déclassement, par exemple la prise en charge par l'État ou la co-prise en charge par l'État et la Métropole des travaux qu'on aurait été en droit de demander, comme à tout propriétaire avant cession. Cela a probablement été discuté dans le mandat précédent, mais je n'en trouve pas trace, peut-être même dans cette Commission qui n'était pas composée de tous les groupes politiques, je laisse monsieur Grivel qui - je le crois - parle après moi, m'éclairer sur cette absence de négociation.

Je voterais évidemment favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère Fournillon : Monsieur le Président, nous constatons comme vous et les services, à regret, l'état très dégradé d'un certain nombre d'ouvrages d'art et de voiries dont la Métropole de Lyon a hérité. Ces différentes infrastructures ont été léguées à la Métropole de Lyon par le Département du Rhône ou par l'État, au moment de sa création ou du déclassement de l'autoroute A6-A7 : c'est le cas pour ces trois trémies de Perrache, sur les sept existantes, dont traite cette délibération. De toute évidence, elles n'ont pas été suffisamment entretenues et, aujourd'hui, notre collectivité doit supporter le coût conséquent des travaux de réhabilitation que leur vétusté impose.

Le groupe Synergies-Métropole ne remet pas en cause les études et les travaux préparatoires dont il est question dans cette délibération, ni les budgets alloués pour ce faire. Au contraire, dans la continuité des éléments apportés en commission déplacements et voirie, ces travaux nous semblent indispensables et il était important qu'ils soient engagés au plus tôt au regard des incidents successifs qui se sont produits depuis 2018.

L'état des trémies de Perrache nous rappelle les échanges que nous avons eus, et que nous aurons encore sans doute, au sujet des ponts de Vernaison et de Couzon-au-Mont-d'Or. Comme cela a été évoqué en commission, nous pensons, comme vous, qu'il s'agit d'un problème plus global et qu'il nous faut dorénavant avoir un état des lieux précis, un suivi précis du niveau de dégradation des différents ouvrages métropolitains. Ainsi, nous pourrions prévenir les incidents, anticiper les travaux et limiter les conséquences directes de ces derniers sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Nous souscrivons à la démarche entreprise auprès de l'État pour obtenir sa participation aux financements des travaux importants que nous devons subir pendant sept années pour un coût total estimé à 70 M€. Nous considérons que la Métropole de Lyon, qui est gestionnaire depuis 2017 certes, n'a pas à supporter seule le coût des travaux de ces trois trémies qui appartenaient à l'État jusqu'alors. Nous souhaitons donc être informés régulièrement sur l'avancement de vos négociations avec la Préfecture.

Considérant l'état de vétusté avancé de ces trémies et la présence conséquente d'amiante, nous nous interrogeons légitimement sur la manière dont a été fait l'état des lieux de ces ouvrages avant leur transfert à la Métropole de Lyon. Et sans doute, le co-financement des travaux État-Métropole de Lyon aurait-il pu ou dû être anticipé à ce moment-là ?

Prenant acte de ces différents constats, il convient cependant de se tourner vers l'avenir et de répondre du mieux possible aux enjeux posés par la vétusté de ces trémies, en ayant comme objectifs principaux la sécurité de nos concitoyens et la continuité de l'usage de ces infrastructures structurantes.

Nous voterons donc pour cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas.

M. le Vice-Président Kohlhaas : Merci monsieur le Président. Comme vous l'avez dit toutes les deux, nous avons été surpris de découvrir l'état de ces divers héritages. Effectivement, madame Asti-Lapperrière, comme vous l'avez rappelé, nous avons hérité à la création de la Métropole d'un certain nombre d'ouvrages d'art du Département dont la maintenance et l'entretien manifestement laissaient un peu à désirer et, plus récemment en 2017, avec le déclassement de l'A6-A7, d'ouvrages d'art issus de l'État. Vous avez parlé des trémies, c'est l'occasion de cette délibération mais il y a aussi bien sur le pont de la Brasserie qui nous pose énormément de souci.

Comme vous, nous partageons l'idée que la discussion ou la négociation au moment du déclassement A6-A7 n'a pas été complète et n'a pas pris en compte, pour des raisons peut-être que certains pourront expliquer, effectivement l'état de vétusté d'un certain nombre d'équipements, dont acte.

Comme je l'ai dit en commission, j'ai moi-même interpellé l'État, il y a une dizaine de jours, à la fois sur la nécessité qu'il nous accompagne dans les lourds travaux qui seront à faire, notamment sur le pont de la Brasserie, et sur ces sept trémies de Perrache. Auquel cas, si ce n'était pas le cas, le risque important pour l'État étant que la Métropole ne pourrait pas faire tous ces travaux dans des délais convenables et, du coup, restreindrait fortement cet axe à grande circulation puisque les deux "ouvrages" sont juste à la sortie du tunnel de Fourvière.

Et j'ai, par ailleurs, interpellé l'État sur la nécessité qu'il ait une autre politique pour l'avenir en matière de transfert d'infrastructures puisque, peut-être vous le savez, mais l'État envisage de transférer d'autres infrastructures autoroutières en entrée de Métropole, soit aux collectivités, soit aux concessionnaires, et que je le leur ai dit à cette occasion que nous serons très vigilants sur l'état des ouvrages d'art.

Quant à l'audit dont vous parlez sur l'ensemble des ouvrages d'art dont nous avons hérité, il est en cours depuis plus d'un an. Sachez que nous avons plusieurs milliers d'ouvrages d'art puisqu'on pense bien sûr aux ponts, aux tunnels, aux trémies et à des choses comme ça mais il y a aussi des milliers d'autres ouvrages d'art : murs de soutènement, installations d'information et de signalisation qui enjambent les voiries autoroutières. Et donc, c'est audit est en cours par les services de la Métropole. Il prend du temps et, au fur et à mesure, nous vous le communiquerons et c'est d'ailleurs bien souvent dans le courant de cet audit que nous découvrons l'état de certains ouvrages et que nous mettons en œuvre un certain nombre de délibérations. Mais, nous vous tiendrons au courant de cela et nous avons bien les mêmes préoccupations et la même surprise quant à la légèreté de ces transferts qui ont eu lieu, il y a quelques années.

M. le Président : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Kohlhaas.

N° CP-2022-1092 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant de la Métropole - Délégation Développement responsable - Direction Ressources - DDR

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1092.

Avis favorable de la commission.

Désignation d'un représentant de la Métropole au sein de l'Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait

(Dossier n° CP-2022-1092)

Il s'agit de désigner un représentant titulaire à l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait. Je vous propose la candidature de :

- Mme Caroline Lagarde

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Baume.

N° CP-2022-1098 - développement solidaire et action sociale - Métropole de l'hospitalité - Subventions aux associations - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1098.

Avis favorable de la commission. Nous avons une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Seguin : Merci monsieur le Président. Chers collègues, dans le cadre de ce que vous appelez la Métropole hospitalière qui est, en fait, une aide aux personnes étrangères, ce que nous pouvons assumer collectivement sans nous cacher derrière du verbiage, vous nous présentez quatre projets différents.

Les deux premiers concernent la Base à Villeurbanne et les Amazones à Vaise dans le 9ème arrondissement pour lesquelles le renouvellement de la subvention de fonctionnement aux associations est demandé.

Lors de la commission du 2 février, une demande de visite de ces structures a été actée. Nous demandons également une rencontre avec les gestionnaires. En effet, les budgets sont conséquents et méritent des précisions sur leur utilisation.

Si on fait une moyenne des aides, pour chaque famille composée de deux à trois personnes, le coût mensuel alloué est de 1 850 € pour la Base et 1 975 € pour les Amazones. On peut vraiment s'interroger quand on les compare aux aides directes données dans le cadre de l'aide sociale.

De plus, comme nous l'avions formulé en mai 2021, nous souhaitons toujours obtenir un bilan sur le parcours de ces femmes. Pour prendre une décision éclairée, nous voulons, notamment, connaître leur temps de séjour, les raisons de leur départ, les progrès vers l'autonomie qui permettront leur insertion dans notre société. Nous souhaiterions un vrai programme engagement dans l'apprentissage de la langue française et l'insertion professionnelle qui demeurent les meilleurs moyens de l'intégration.

Le troisième projet, l'Armoise, est celui qui nous préoccupe le plus. En effet, il se situe en plein cœur de la Commune de La Mulatière où 17 logements, puis progressivement 20, seront mis à disposition de l'entraide Pierre Valdo pour accueillir des mineurs en sortie de l'ASE (aide sociale à l'enfance) et des familles bénéficiant d'une protection internationale. Ce projet se concrétise au titre de l'urbanisme transitoire dans un bâtiment de 100 logements appartenant à Lyon Métropole habitat.

Or, depuis 2017, la commune, la Métropole et Lyon Métropole habitat travaillent sur un projet de restructuration du centre-ville dans lequel il a été décidé que ce bâtiment serait démoli. L'immeuble est quasiment vide de ces habitants, sauf quelques-uns y vivent encore. Quelle frustration pour ces résidents qui sont parfois poussés à quitter les lieux contre leur gré (comme souvent dans les cas de démolition) et qui voient que finalement la Métropole va rouvrir des logements et que, en plus, elle va engager des frais de rénovation pour 138 600 €.

Le projet visait à organiser des lieux d'habitation, à installer des commerces aujourd'hui absents du centre-ville et à aménager des espaces publics. Il était attendu par les mulatins.

En commission, Renaud Payre nous a assuré que le planning de renouvellement urbain ne serait pas retardé. Nous en prenons acte et veillerons à son respect.

Comme souvent pour ce type de projet, la Mairie de La Mulatière n'a pas été associée en amont. Les habitants sont hostiles à ce projet et le Vice-Président Renaud Payre l'a constaté lors d'une réunion publique houleuse.

Vous avez beau jeu de dire que, finalement, un accord aurait été trouvé avec la Mairie, c'est surtout que la Mairie n'a pas eu d'autre choix que de l'accepter. Votre irrespect des Maires se poursuit malgré vos belles déclarations.

Ceci m'amène, en guise de conclusion, à m'interroger sur votre absence de projection à long terme en matière d'accueil. Après la Base, après les Amazones, après l'Armoise, après le Château -quatrième sujet de cette délibération- quels sont, pour 2022 et après, vos futurs projets ? En commission, aucune réponse claire ne nous a été apportée. Car votre politique, si elle améliore la situation personnelle de quelques-uns, ne produit aucun effet bénéfique global. Le nombre de personnes à assister augmente, les difficultés à définir avec exactitude les mineurs isolés ou les mères seules avec enfants perdurent. Votre politique mène, en fait, à créer un appel d'air et non pas à favoriser l'intégration.

Pour ces raisons, nous nous abstenons.

Mme la Vice-Présidente Baume : Merci monsieur le Président et monsieur le Vice-Président Renaud Payre étant en conflit d'intérêt, c'est moi qui vous lance le vote pour cette délibération n°CP-2022-1098.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- M. Bernard Bruno, à sa demande, en lien avec l'Association lyonnaise nouvelle d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA),
- M. Payre Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Est Métropole habitat,
- Mme Collin Blandine, M. Payre Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat.

M. le Président : Merci. Monsieur Seguin, permettez-moi de revenir, et puis Renaud Payre complètera, sur ce dossier. Notre obligation, je vous le rappelle, avec nos compétences départementales, c'est l'accueil des femmes isolées avec des enfants de moins de trois ans. C'est aussi l'accueil des MNA (mineurs non accompagnés). Et donc, ça c'est une obligation, ce n'est pas une option. Et, peut-être, qu'à une époque, la Métropole n'a pas pleinement répondu à ses obligations, c'est le cas aujourd'hui.

Et, je vous invite vraiment à venir visiter la Base et à discuter avec les personnes qui sont présentes, et avec l'association qui fait l'accompagnement pour vous rendre compte à quel point cette solution est beaucoup plus efficace et beaucoup plus humaine que l'hôtel. Et, également, puisque vous avez évoqué les coûts, elle ne coûte pas plus cher que l'hôtel. Donc vraiment, je vous invite à aller visiter pour vous rendre compte à quel point nous avançons et je pense que l'on pourra le démontrer dans les mois qui viennent de façon beaucoup plus efficace.

Et, sur le sujet de La Mulatière, bien sûr que la Ville a été associée, dès le début. Et oui la Ville était contre dès le début. Et nous avons, de mémoire, 850 MNA actuellement en charge sur la Métropole de Lyon, donc il faut trouver des solutions d'hébergement réparties sur l'ensemble du territoire. Et, quand il y a des bâtiments utilisables sans -et vous l'avez redit d'ailleurs- reporter le projet urbain, nous essayons d'utiliser ces bâtiments.

Monsieur le Vice-Président, si vous souhaitez compléter.

M. le Vice-Président Payre : Merci monsieur le Président. Effectivement, votre prise de parole, monsieur Seguin, témoigne de notre nécessité encore de mieux rendre compte de la politique qui a été initiée il y a maintenant 18 mois. C'est bien pour cela que j'ai dit en commission que nous organiserons une visite soit de la Base, soit des Amazones, soit des deux, puisque toute personne qui visite se rend compte de la qualité de cet hébergement au regard, notamment, des prises en charge à l'hôtel. Et, les premières qui s'en rendent compte sont évidemment les mères avec leurs enfants de moins de trois ans. Et, je rappelle que c'est effectivement de notre compétence.

Je ne commenterai pas votre analyse visant à dire qu'il y a appel d'air. De fait, il y a dans notre Métropole, depuis des années, le même nombre de personnes qui sont en situation de mal logement et donc, il n'y a pas d'appel d'air. Et, il nous faut avancer sur plusieurs années. C'est bien pour ça que nous sommes assez heureux d'avoir pu inscrire, dans le calendrier de la présidence française de l'Union Européenne, un temps -à Lyon- qui aura lieu donc le 1^{er} mars avec les représentants des institutions européennes, avec le représentant des associations, avec les représentants du Gouvernement pour échanger sur la question du sans-abrisme au niveau européen comme au niveau français.

Enfin, La Mulatière. La Mulatière, il faut dire un mot, effectivement, le projet du Roule était assez mal engagé quand nous sommes arrivés et donc, il avait pris beaucoup de retard, il y avait eu des allers-retours. Et, avec Béatrice Vessiller, nous avons tenu évidemment à travailler sur ce projet. Nous avons reçu l'équipe municipale au début du mois de janvier pour témoigner de notre volonté d'avancer au regard des demandes de la commune, avec le principal intéressé c'est-à-dire le bailleur Lyon Métropole Habitat. Et, je le dis, nous souhaitons avancer sur ce dossier. De fait, les démolitions créent toute une série de mécontentements sur notre territoire. C'est bien pour cela que nous cherchons à trouver des solutions alternatives et, notamment, des réhabilitations d'envergure et c'est bien le cas, notamment, au Roule puisque encore quelques ménages habitent et donc, la démolition n'était pas encore possible, il y avait des montées vides et c'est bien pour cela que nous avons proposé d'avancer vers la prise en charge de mineurs non accompagnés et de bénéficiaires de la protection internationale.

Nous avons échangé, il y a plus de six mois, avec la Commune de La Mulatière et, la Maire a fait part d'une série d'inquiétudes d'abord sur les avancées de son projet de renouvellement urbain (c'est bien ce sur quoi nous travaillons avec Béatrice Vessiller) et, d'autre part, sur l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale et des mineurs non accompagnés. Je crois que, depuis, l'entraide Pierre Valdo a rassuré l'équipe municipale.

Et, par ailleurs, effectivement, je me suis engagé à venir présenter, aux habitants et aux habitantes, la nature de cet hébergement et de cette prise en charge. Oui, ça n'a pas été facile mais nous avons tenu évidemment à présenter tous les éléments de cette prise en charge. Et, je me suis engagé à revenir dans six mois car je suis certain que, dans six mois, les mulatins et, notamment les habitants du quartier du Roule, pourront constater que l'action de l'entraide Pierre Valdo porte ses fruits, je n'en doute absolument pas.

Rapporteur : M. le Vice-Président Blanchard.

Présidence de madame Émeline Baume**1^{ère} Vice-Présidente**

N°CP-2022-1099 - développement solidaire et action sociale - Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) - Projet un toit sur la tête un job dans la poche - Convention de partenariat (grant agreement) entre la Commission européenne et la Métropole de Lyon - Conventions de partenariat avec les associations du consortium - Attribution de subventions aux actions - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Mme la Présidente : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1099.

Avis favorable de la commission. Un temps de parole a été demandé par le groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère Fournillon : Merci beaucoup. Au nom du groupe Synergies-Métropole, j'aimerais adresser mes félicitations aux porteurs de projets, à la Métropole de Lyon et aux associations partenaires, pour l'obtention de cette subvention européenne qui permettra, nous le souhaitons tous vivement, aux 300 jeunes qui en seront bénéficiaires de sortir de leurs difficultés, de sortir de la précarité, de prendre un nouveau départ en répondant à deux besoins fondamentaux de l'insertion : se loger et trouver un emploi.

J'en ai fait part en commission développement solidaire et action sociale, nous regrettons de devoir nous féliciter de l'obtention de ce financement dans le huis clos de la Commission permanente. Nous le regrettons d'autant plus que nous vivons, en ce moment, un temps fort européen avec la présidence française du Conseil de l'Union européenne et que c'est un projet qui fait sens aux regards des difficultés que peuvent rencontrer les jeunes en situation de précarité pour se loger dignement.

Il est, effectivement, essentiel d'accompagner les jeunes ciblés, ceux qui sortent de l'aide sociale à l'enfance ou ceux qui ont déjà connus des situations de grande précarité ou des moments difficiles, pour les aider à se projeter dans un avenir plus prometteur. Nous connaissons toute la difficulté de vivre dans la rue, la faible espérance de vie et les nombreuses barrières qui se dressent devant les personnes qui connaissent cette dramatique situation pour s'en sortir avec dignité. En ce sens, toutes les actions tournées vers la prévention de ces situations dramatiques sont à saluer.

Pour ces raisons, nous pensons qu'il aurait été préférable de voter cette délibération en Conseil métropolitain tant pour mettre en avant l'action concrète de l'Union européenne sur le territoire, que pour valoriser le projet solidaire, humain, tourné vers la jeunesse que la Métropole propose avec les associations partenaires, dont certaines auront d'ailleurs pour mission d'assurer la communication et la visibilité de ce programme.

À cette remarque déjà faite en commission thématique, on m'a répondu que la candidature à cet appel à projets avait fait l'objet d'un passage en Conseil. Si, en effet, il y a eu mention du projet "un toit sur la tête, un job dans la poche" dans le PMI'e que nous avons voté lors de notre dernière séance plénière, je regrette d'avoir à préciser que, non, la candidature n'a pas été discutée en Conseil métropolitain, mais bien lors d'une Commission permanente, en l'occurrence celle du 5 octobre 2020 comme cela est rappelé en introduction de la présente délibération.

Ceci étant dit, nous tenons à souligner l'accent donné dans ce projet à l'accompagnement des jeunes vers un logement pérenne dans la logique du Logement d'abord. Pour autant, permettez-nous de vous interroger et de vous demander des précisions sur la manière dont la Métropole de Lyon va agir pour faciliter la captation des logements nécessaires ? Il ne fait pas de doute, dans le contexte de tension que connaissent les parcs locatifs privés et sociaux, sans remettre en cause toute l'expertise connue des associations partenaires, que la Métropole de Lyon devra se mobiliser pour faciliter la captation des logements qui bénéficieront aux 300 jeunes ciblés. Là encore, à cette question, seule une réponse floue m'a été apportée en commission thématique.

De la même manière, nous ne constatons aucune mention des indicateurs de suivi et de résultats qui seront déployés pour ce projet. Nous savons que le décrochage représente un risque fort, amenant ainsi à une réduction du taux de sortie positive, un risque d'autant plus réel pour des personnes en grande précarité. Aussi, nous demandons à être informés, en commission développement solidaire et action sociale, notamment, de façon régulière quant à l'avancement et à l'évaluation de ce projet et des résultats qu'il obtiendra, en souhaitant que sa mise en œuvre soit à hauteur des belles espérances qu'il suscite et qui tend vers la Métropole humaine et digne, qui ne laisse personne sur le côté.

Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci madame la Conseillère. Monsieur Renaud Payre ?

M. le Vice-Président Payre : Merci beaucoup. Donc effectivement, quand j'ai pu vous apporter une réponse en commission, c'était pour préciser le Conseil dernier et rappeler que le programme était contenu dans le PMI'e 2. Mais je vous entends sur votre remarque principale.

Néanmoins, vous m'interpellez et vous dites que j'ai fait une réponse floue, notamment, sur la captation de logements. Effectivement, elle ne peut être pour le moment que floue cette réponse. Puisque nous sommes toujours dans l'évaluation du Logement d'abord, nous voyons qu'un certain nombre de bailleurs sociaux jouent le jeu, très clairement, que d'autres le jouent moins et c'est ce que nous essayons de regarder au plus près avec l'ensemble des bailleurs, et j'en parlerai très prochainement à l'inter-bailleur ABC HLM, mais que ça ne suffira pas. Étant entendu que nous sommes dans une situation où le logement social est dans une grande difficulté et qu'il faut absolument trouver toutes les solutions et, notamment, un dispositif de captation du logement privé. Donc, pour le moment, je ne peux que vous donner ces orientations-là.

Néanmoins, la cible est là : 300 jeunes, faire en sorte, avec l'expertise des associations qui ont été citées (ALYNEA, le CLLAJ, ACOLEA) que nous puissions avancer, notamment, dans la captation du parc privé et c'est, notamment, ce sur quoi nous travaillons avec ALYNEA et, évidemment, poursuivre dans la captation du parc social. Autrement dit, c'est rappeler que le programme Logement d'abord, nous en avons beaucoup parlé la semaine dernière, notamment avec le rendu du rapport de la fondation Abbé Pierre, a été une très grande avancée mais que, néanmoins, les moyens ne sont pas tout à fait encore au rendez-vous et qu'il faudra, très prochainement, au début du prochain quinquennat, donner une nouvelle impulsion à ce Logement d'abord.

Mme la Présidente : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. Bernard Bruno, à sa demande, en lien avec l'Association lyonnaise nouvelle d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA), n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

Présidence de monsieur Bruno Bernard**Président**

N°CP-2022-1100 - développement solidaire et action sociale - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2022 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et à l'association Réseau Intermed - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1100. Avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère Crespy : Merci monsieur le Président. Chers collègues, *Bis repetita* pour ce rapport qui arrive, comme chaque année, pour attribuer les subventions à l'ARTAG et, comme chaque année, nous constatons que les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous.

Pour le coup, le changement de majorité n'a pas changé le faible intérêt porté à ces populations. Nous constatons, comme les années précédentes, que tous les problèmes récurrents persistent, que l'on évoque la sécurité aux abords des aires, les installations illégales, la non-scolarisation des enfants, les problématiques d'égalité hommes/femmes, de l'accès aux soins, de la situation difficile des personnes en situation de handicap.

Vous vous en tenez à renouveler une convention pour une approche purement administrative qui n'apporte aucune solution et aucune exigence de résultats à l'ARTAG, pour apporter l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

Si, aujourd'hui, il existe encore des discriminations, des stigmatisations à l'égard de ces habitants non sédentaires, on ne peut plus dire qu'ils ne seraient pas les bienvenus.

Les Maires ont accompagné la création des aires d'accueil, malgré, parfois, les réticences et les inquiétudes de la population. Pour la vie au quotidien, les communes facilitent l'accueil des enfants dans les écoles publiques et les voyageurs sont accueillis dans les services aux habitants comme, par exemple, dans les CCAS (centres communaux d'action sociale).

Malgré cela, nous constatons que la situation ne s'améliore pas et que l'ARTAG ne joue pas son rôle d'accompagnement, d'assistance, de conciliation et même d'imposition des décisions légales. Depuis des années, nous alertons sur l'absence de scolarité des enfants sur certaines aires, en dépit de l'obligation scolaire. Certains enfants n'ont même jamais été scolarisés, ce qui leur ôte toute possibilité d'intégration professionnelle. Il est dans les missions de l'ARTAG de veiller à ce que ces enfants bénéficient d'une scolarisation. Au-delà d'une obligation administrative, ce devrait être tout simplement un engagement au profit de ces enfants coupés de toute socialisation et il est de notre responsabilité d'imposer cette mission dans la convention, afin d'assurer l'avenir de ces jeunes.

C'est une faute collective de laisser ces enfants livrés à eux-mêmes. Ils sont en proie au désœuvrement. Ils se mettent en danger et commettent des actes délictueux, parfois violents à l'encontre d'autres jeunes.

Un autre élément récurrent est l'absence d'efficacité de l'ARTAG, dans son action de sensibilisation et du contrôle du respect d'installation des gens du voyage.

Oui, il faut des aires d'accueil car nous respectons la liberté d'aller et venir et du mode de vie de chacun. Mais non, aucun mode de vie ne peut justifier d'agir dans l'illégalité. Ainsi, la convention devrait imposer à l'ARTAG d'assurer une présence auprès des communes confrontées à des occupations illégales par l'intermédiaire de la Métropole, puisque c'est sa compétence.

L'ARTAG devrait ainsi être soumise à une obligation minimale de résultats à fixer ensemble. Sans l'accès au droit, il conviendrait que l'ARTAG puisse assurer l'accueil de chaque famille et de faire un point global pour mieux connaître leur situation et permettre ainsi aux services sociaux d'assurer un premier bilan sur les droits ouverts ou un suivi lorsque la famille est déjà connue.

Concernant le respect des droits fondamentaux et les libertés, nous savons parfaitement que les positions de principe, tout comme les discours angéliques, ne servent à rien. C'est pourquoi, l'ARTAG doit s'engager à défendre et à faire connaître ses droits et à faire remonter les difficultés particulièrement face à la violence intrafamiliale. La convention ne prévoit rien de tout cela. Les termes mêmes utilisés sont contreproductifs. Vous demandez à l'ARTAG de faire participer à des groupes de travail, à des réunions de concertation, sans fixer d'objectifs concrets et chiffrés et le plus beau, c'est quand même de financer l'ARTAG pour organiser des cafés/rencontres. Oui, c'est dans la convention !

Alors, je vous invite à venir l'expliquer à la mère de famille dont le fils a été sauvagement agressé le 3 février dernier, alors qu'il pratiquait une activité sportive sur un terrain de football communal. Les agresseurs ont considéré que ce terrain mitoyen de l'aire d'accueil était le leur et que ces jeunes habitants, accompagnés par un animateur communal, les dérangent.

M. le Président : Merci de conclure !

Mme la Conseillère Crespy : J'ai bientôt terminé ! Monsieur le Vice-Président Payre, vous avez vous-même, reconnu en commission que l'action de l'ARTAG n'était pas au niveau du résultat que nous pouvions attendre et que nous devons attendre d'une telle association.

Pour autant, vous reconduisez la convention, sans engager au préalable un échange pour revoir complètement celle-ci. Nous vous sollicitons pour cela. Nous souhaitons travailler à modifier cette convention afin d'assurer une réelle et concrète action sur des objectifs qui nous semblent indispensables pour assurer la cohabitation de tous sur notre territoire métropolitain. Dans cette attente, notre groupe votera contre ce rapport. Merci.

M. le Président : Merci. Monsieur le Vice-Président.

M. le Vice-Président Payre : Merci. Chère madame Crespy, quelques mots pour ne pas vous laisser dire que la Métropole n'est pas au quotidien dans l'application, notamment du schéma qui a été voté par cette même Métropole et qui s'applique sur la période 2019-2025.

Ce que je veux dire par là, c'est toute l'attention que nous portons évidemment à la sédentarisation, au logement adapté mais aussi à la scolarisation et j'ai veillé à avoir des informations sur la scolarisation, puisque vous l'évoquez régulièrement. De fait, pendant la période Covid, disons pendant le premier confinement, il y a eu, effectivement, une chute de la scolarisation mais cette scolarisation progresse et, effectivement, cela prend du temps mais cela progresse et on peut quand même, là aussi, et je vous en rendrai compte, on peut pointer des améliorations dans le cadre de ce schéma. Donc, cela est un point important.

L'ARTAG fait son travail de médiation. Après, pour vous dire -et c'est ce que je vous avais indiqué en commission- oui, je suis inquiet sur certains aspects organisationnels du côté de l'ARTAG : surcharge de travail, nombre d'arrêts maladie du côté des permanents de l'ARTAG et tout cela est de nature véritablement à m'inquiéter, c'est pourquoi ce matin-même, je recevais l'ARTAG à 8 heures pour évoquer avec eux, la nécessité d'avoir un diagnostic sur leur activité.

Vous entendre dire qu'on ne demande pas des comptes est totalement dénué de sens ou, en tout cas, ne correspond pas à la réalité qui est celle de notre suivi de l'association ARTAG. Précisément, la subvention est toujours versée en deux temps : nous demandons des retours de l'ARTAG et donc, nous les avons et nous vous en rendrons compte, encore une fois, je vous l'ai indiqué en commission et nous le ferons et précisément, je vous rendrai compte aussi, du travail d'audit que nous allons entreprendre auprès de l'ARTAG pour voir comment on peut améliorer l'action de cette association.

J'ai envie de vous dire, nous sommes aussi dans une situation où peu d'acteurs sont à même de faire le travail qui est entrepris par l'ARTAG depuis 1985, puisque je crois que l'ARTAG date de cette année-là. Donc, nous sommes aussi dans cette situation où il faut améliorer le travail de l'ARTAG mais pas forcément sur l'activité de cette association.

M. le Président : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

N° CP-2022-1110 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Mise en oeuvre de projets d'investissements et d'opérations structurantes dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) - Candidature projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLY) - Subvention relative au projet équipements et accompagnement des restaurants scolaires pour travailler des produits frais dans le cadre de l'introduction des produits bio, locaux et végétariens dans les demi-pensions en régie - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1110. Avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère Nachury : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération nous propose d'acter la participation à un projet d'équipement et d'accompagnement des restaurants des collèges et une convention avec l'État pour l'utilisation d'une subvention dans le cadre de ce projet.

Cela se développe dans le cadre des projets alimentaires territoriaux et on ne peut qu'adhérer à une démarche donnant un cadre stratégique et opérationnel répondant à des enjeux économiques, environnementaux et de santé.

Dans les attendus, il est rappelé la volonté de la Métropole d'augmenter la part des denrées issues de l'agriculture biologique et la proportion de denrées issues du local pour atteindre 100 % bio et 50 % local dans les assiettes des collégiens d'ici 2026.

Plusieurs observations :

- seuls quelques collèges seront éligibles aux équipements et donc, un faible pourcentage des élèves demi-pensionnaires sera concerné dans un premier temps. Quel rythme est prévu pour la suite, parce qu'il le faudra soutenu pour la généralisation ?
- dans une approche globale de la démarche environnementale, il faut rappeler que pour un nombre significatif de collégiens, la première urgence serait de supprimer les transferts en cars et donc, de bénéficier d'une restauration sur place,
- sur l'ambition 100 % bio, 50 % local, local dont il faudrait préciser la définition : comment assurer la capacité des fournisseurs de denrées alimentaires, à approvisionner en bio, alors même que la production est, à de nombreux égards, jugée insuffisante ? Même question pour le local,
- ajoutons que le bio n'est pas toujours vert : en France, 57 % des fruits restaient importés dont le tiers depuis un pays extérieur à l'Union européenne,
- ajoutons aussi l'opacité des labels.

Enfin, quels moyens sont prévus pour permettre de faire face à l'augmentation des coûts que génère la production bio ? Le montant consacré au contenu de l'assiette, désormais bio et local, devra être significativement augmenté.

J'entends bien que la réduction de la place de la viande et la lutte contre le gaspillage devraient apporter des économies mais cela ne suffira pas.

Notre groupe adhère aux objectifs de privilégier les produits locaux et de qualité mais, à nouveau, ni le chemin, ni les moyens ne sont exposés et précisés. Notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est à Véronique Moreira.

Mme la Vice-Présidente Moreira : Merci beaucoup pour vos remarques madame Nachury. Je suis à la fois ravie d'entendre que vous adhérez aux objectifs de la Métropole et, à la fois, je constate une vraie déception avec cette abstention, parce que le chemin, c'est, en effet, la montée en compétence des cantines qui sont en régie et le travail avec les délégations de service public, pour qu'elles montent également dans la réponse à nos ambitions.

Pour cette montée en compétences de nos régies, nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Effectivement, nous commençons par déterminer un certain nombre de cantines qui sont engagées dans la démarche. Nous les équipons et nous engageons parallèlement un plan de formation auprès de toutes les régies par groupe, de façon à mettre en place en fait cette formation auprès des gestionnaires, auprès des cuisiniers et des équipes de cuisines pour leur permettre de répondre aux ambitions.

Vous avez raison, la question du bio, elle pose un certain nombre de questions et je pense qu'on peut s'en prémunir quand on parle d'alimentation saine, locale et de saison. Il ne s'agit pas d'aller acheter des fruits à l'autre bout de la planète mais bien de privilégier des légumes et des fruits de saison, ce qui garantit aussi le fait qu'on ne les fasse pas venir de très loin.

Sur la question des cantines et de la restauration sur place, nous avons fait le constat, comme vous, et on en a parlé au moment de la discussion sur la programmation pluriannuelle des investissements, sur les collèges, on a évoqué la question du manque de cantines et nous nous sommes engagés à réhabiliter un certain nombre de cantines et même à en proposer de nouvelles sur des territoires où il n'y en avait pas.

Donc, évidemment, cela se fait de façon progressive. Nous commençons par mettre en place une cantine à Vaulx-en-Velin, comme vous le savez, au collège Césaire, qui bénéficiera à d'autres établissements mais il y en a d'autres en prévision d'ici la fin du mandat.

Il est certain qu'étant donné le retard qui avait été pris, nous ne pourrions pas répondre à l'absence de cantine sur l'ensemble du territoire mais nous engageons progressivement la mise en place, la réparation, en fait, de ce déficit.

M. le Président : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Moreira.

N° CP-2022-1114 - éducation, culture, patrimoine et sport - Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

M. le Président : Monsieur le Conseiller Marion a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1114.

Avis favorable de la commission.

J'ai une demande d'intervention du groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère Fournillon : Merci monsieur le Président. Mon intervention se veut constructive et prospective.

Vous le savez, je suis et nous sommes, au sein du groupe Synergies-Métropole, particulièrement attentifs au financement de la culture, aux subventionnements des associations et des établissements culturels et artistiques par la Métropole de Lyon.

Ainsi, permettez-moi de rappeler l'intervention faite au nom du groupe Synergies-Métropole, à la même époque, l'année dernière, à travers laquelle je formulais le souhait que le soutien métropolitain aux équipements culturels soit largement repensé en faveur d'une plus grande équité et d'une plus grande lisibilité. Il convenait déjà de sortir d'un système qui opérait une scission entre des lieux culturels soutenus par la Métropole et d'autres ne bénéficiant d'aucune aide et ce, sans que des critères clairs ne soient identifiés, ni sur le plan du financement, ni sur le plan de la fréquentation, ni sur le plan des projets.

Les arguments de rayonnement de proximité ou intercommunal justifiant les équipements aidés ne trouvent pas de sens dans la réalité de terrain. En conséquence, il est incompréhensible que seule une poignée d'équipements ne soit soutenue alors qu'il en existe d'autres, parfois plus actifs, parfois aussi attractifs, parfois aussi rayonnants qui soient totalement écartés, oserai-je dire, oubliés par la Métropole de Lyon.

Semblant conscient de cet écueil, monsieur Van Styvendael, Vice-Président, avait alors annoncé une refonte des subventions accordées, dans le cadre de cette délibération. Force est de constater, à regret, que cette refonte n'a pas encore eu lieu.

Cette année encore, certaines structures et certains territoires ne sont donc pas concernés par les subventions que nous voterons aujourd'hui en dépit des projets ambitieux qui y sont portés.

Pourtant, et vous le savez, les municipalités, proportionnellement à leurs moyens, s'engagent fortement en développant des politiques culturelles exigeantes et authentiques. La Métropole de Lyon peut s'enorgueillir d'un réseau de salles de spectacles actives et qui constituent un maillon essentiel dans le développement des actions d'éducation artistique et culturelle que vous appelez de vos vœux. L'un ne peut aller sans l'autre.

Ces lieux savent mettre en synergie délégations culturelles, associations, artistes professionnels et amateurs. Ils constituent le cœur battant de la culture dans les territoires de la Métropole de Lyon.

Dans les communes, nous pensons nos politiques culturelles comme étant destinées à la population de toute la Métropole. Les communes savent ainsi répondre en écho aux événements culturels Lyonnais pour les amener au plus près de leurs habitants, à l'instar du Festival Lumière, de la Biennale, du Festival Karavel, mais elles attendent aussi de la Métropole, une aide pour accompagner les événements qui trouvent leur origine dans les aspirations artistiques, citoyennes, parfois traditionnelles de leur territoire et à partir des structures culturelles de proximité.

Oui, les communes, avec les lieux de diffusion, savent organiser des actions culturelles qui rayonnent au-delà de l'échelle communale. Permettez-moi de citer le Festival des Nuits Givrées qui vient de se produire ce week-end à Dardilly. En l'occurrence, ce rendez-vous qui comprenait l'organisation d'ateliers radio avec les jeunes témoigne parfaitement de ce rayonnement, ainsi que notre volonté d'engager des actions ambitieuses d'éducation culturelle. Ce genre de travail témoigne de l'expertise des lieux de diffusion, non seulement en matière de programmation, mais aussi d'action culturelle. Il est temps de reconnaître le travail de nos professionnels et de nous donner les moyens d'accompagner leur travail en répartissant plus justement et à partir de critères objectifs les fonds alloués.

Alors, bien sûr, nous nous réjouissons de l'annonce faite en commission éducation et culture de la mise en place, dans les prochains mois, du travail de concertation avec les communes, avec les Conférences territoriales des maires (CTM) et avec les acteurs culturels en vue d'un rééquilibrage plus adapté, plus équitable de l'offre de spectacle vivant sur le territoire.

Nous espérons que cette démarche se concrétisera rapidement dans la mise en œuvre d'un mécanisme de soutien repensé, tout en veillant à ce que ce rééquilibrage ne mette pas en danger les structures actuellement financées et les artistes qui en bénéficient, et qui, comme tous les acteurs culturels, subissent encore aujourd'hui les conséquences de la crise sanitaire.

Vous pouvez compter sur les élus du groupe Synergies-Métropole, sur les Maires et élus municipaux pour être acteurs de ces travaux qui s'engageront prochainement. Nous serons attentifs à ce que l'ensemble des établissements, des structures, des associations culturelles et artistiques de la Métropole de Lyon, soit correctement identifiés et justement soutenus à partir de critères cohérents que nous devons travailler ensemble. Je vous remercie.

M. le Président : Merci madame Fournillon. Je vais passer au vote et je donnerais après la parole au Vice-Président, qui est en conflit d'intérêt sur ce dossier.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- M. Longueval Jean-Michel, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'association Pôle en scènes,
- Mme Pouzergue Clotilde, Présidente de la régie personnalisée le Théâtre de la Renaissance.

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Cédric Van Styvendael.

M. le Vice-Président Van Styvendael : Merci monsieur le Président. Ecoutez, l'intervention de madame Fournillon était constructive, donc je ne vois pas comment ma réponse ne le serait pas ! J'entends la satisfaction sur le fait d'ouvrir ce dossier. Je note finalement que jusqu'à présent, cela n'a pas été le cas mais j'entends aussi l'impatience à le faire mais à cette impatience -et je l'ai dit en commission, il y a quelques jours- j'ai souhaité réserver la primeur des échanges avec les Maires de cette Métropole. Je crois qu'il y a une forme de sensibilité à ce travail avec chacune et chacun d'entre elles et ce sera le cas le 1^{er} mars 2022. Ils ont reçu l'invitation longtemps à l'avance pour pouvoir réussir à l'intégrer dans leur agenda et donc, nous aurons cet échange dès le 1^{er} mars, pour indiquer quels sont les modes de travail que je propose pour qu'on organise ces réorientations souhaitées.

Je rappelle que le Président de la Métropole, dans la délibération qu'il a acceptée de faire voter en juin 2021, a permis de porter ce montant de 546 000 € à 1 M€. Donc, normalement, cela devrait permettre de sécuriser les institutions culturelles qui bénéficiaient déjà d'un soutien et de proposer des évolutions significatives aux autres territoires. Pour autant, j'ai eu l'honnêteté de le dire en commission éducation culture, il faudra aussi que les Conférences territoriales des maires trouvent des accords au regard de cette nouvelle règle du jeu, parce qu'il n'est pas dit qu'on arrive toujours à satisfaire tout le monde. Et donc, je souhaite que la qualité de ce débat nous permette de faire de cette opportunité du doublement de ces montants, quelque chose qui soit positif pour l'ensemble des territoires. Donc, rendez-vous le 1^{er} mars et j'ai également indiqué que je rendrai compte régulièrement en commission de l'avancée de cette discussion avec les Maires et les Conférences territoriales des maires. Sinon, je souscris, bien sûr, à l'entière de votre propos sur l'importance d'engager ce chantier.

M. le Président : Merci bien. À mon tour de dire un mot. 80 % d'augmentation de ce budget, c'est quand même plus que conséquent. C'est une volonté politique très forte de notre part d'aider au développement de la culture sur les territoires et vous avez raison madame Fournillon, les critères, comme d'habitude, on ne les comprend pas toujours. Ce n'est pas le premier dossier de ce type qu'on prend. On avait voté, notamment, les critères de la DSC (dotation de solidarité communautaire), il y a quelques semaines. Eh bien, nous y travaillons avec le plus grand nombre et je ne doute pas qu'une nouvelle fois, avec notamment les Maires des CTM, on arrive à trouver les bonnes solutions.

Rapporteur : M. le Conseiller Marion.

N° CP-2022-1128 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 23 logements situés 12 à 14 et 16 boulevard de la Croix-Rousse - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1128. Avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère Nachury : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, vous nous avez proposé de voter une série de garanties d'emprunts en faveur de bailleurs sociaux, boulevard de la Croix-Rousse, rue de la Métallurgie, route de Vienne et rue René Cassin. Au profit des débats en commission des finances, nous avons noté qu'il y avait au sein de votre majorité, une confusion volontaire ou pas, entre le taux de logements sociaux de l'arrondissement et celui du quartier IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique). Le découpage IRIS en ilots regroupés pour l'information statistiques est utilisé par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Il apporte une information précieuse avec une granularité bien plus fine que la commune ou l'arrondissement. C'est bien cette maille qu'il faudrait utiliser pour apprécier la répartition des logements sociaux sur le territoire, notamment de la Ville de Lyon. Or, pour l'ensemble de ces garanties d'emprunts sur Lyon que je viens de citer, le taux de logements sociaux des IRIS est supérieur au seuil. Le principe de l'article 55 de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) était de viser un équilibre entre les territoires, en termes de logements sociaux et de pallier les carences.

Dans le cas de ces opérations, un des deux objectifs de la loi n'est clairement pas poursuivi. En effet, l'exigence de l'équilibre est maltraitée lorsqu'on lance de nouvelles opérations de logements sociaux dans les secteurs qui en comportaient déjà beaucoup.

C'est finalement reproduire les erreurs du passé et ne pas utiliser de manière adéquate, les outils mis à la disposition de la Métropole de Lyon pour développer l'offre harmonieuse de logements sociaux. C'est pourtant une exigence forte pour une ville que vous voulez apaisée et durable.

C'est la raison pour laquelle nous avons voté et voterons contre les garanties d'emprunts n°CP-2022-1 128, CP-2022-1133, CP-2022-1138 et CP-2022-1140, les trois dernières étant déjà passées.

Afin d'éviter toute caricature, je profite d'avoir la parole pour rappeler que mon groupe a voté favorablement l'ensemble des autres garanties d'emprunts. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est à Renaud Payre.

M. le Vice-Président Payre : Madame Nachury, il n'y aura pas de caricature de ma part mais plutôt une question : comment fait-on ? On a dix demandes pour une satisfaite dans l'ensemble de notre Métropole. On a encore des communes qui refusent des permis de construire qui permettraient précisément de produire plus de logements sociaux et, dans des arrondissements dont certains sont bien inférieurs aux 25 %, alors on ne ferait pas de logements sociaux, alors même que les équipes municipales en place y sont favorables. Je ne sais pas comment on peut faire, sauf à se voiler la face et se dire qu'il n'y a pas de problèmes, que le logement social va très bien ainsi et qu'il n'en faut pas plus.

Je sais que ce n'est pas votre propos mais entrer dans le détail de l'IRIS, je peux vous dire que nous y sommes extrêmement sensibles, notamment lorsqu'il s'agit de ventes HLM. Nous allons dans ce détail-là mais, avancer cet argument pour dire qu'il n'y a pas d'équilibre, c'est à mon avis ne pas faire face à la réelle question et à la réelle nécessité de construire beaucoup plus de logements sociaux et, notamment, de logements très sociaux dans l'ensemble de notre Métropole. Oui, je souhaiterais qu'il y ait encore plus de volontarisme de la part de certaines communes. Force est de constater qu'un grand nombre a joué le jeu, notamment dans la modification n°3 du PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat) en étendant les secteurs de mixité sociale, en renforçant la part de logements sociaux dans ces secteurs de mixité sociale, mais un certain nombre de communes ne joue pas le jeu. Et donc, il est nécessaire de suivre l'avis des équipes municipales qui, elles, sont volontaires pour produire du logement social et notamment, lorsque dans cette délibération, il s'agit du 1er arrondissement et du 3ème arrondissement qui ont un taux de logements sociaux inférieur à 25 %.

M. le Président : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté, Mme Vacher Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

N° CP-2022-1166 - proximité, environnement et agriculture - Ouverture au public de sentiers inscrits au plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée ainsi que de sentiers d'interprétation d'un espace naturel sensible (ENS) traversant des propriétés privées - Conventions-types - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Athanaze a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1166. Avis favorable de la commission.

Et, nous avons une demande d'intervention du groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller Vincent : Monsieur le Président, chers collègues, simplement je voudrais, en quelques mots, sur cette délibération rappeler que, en tant qu' élu métropolitain de ce territoire, tout le travail fourni de longue date par le Syndicat mixte plaine Monts d'Or et par les communes pour répertorier, baliser et entretenir les sentiers du Val-de-Saône et de l'ouest Lyonnais qui sont de plus en plus empruntés.

Nous nous félicitons du succès probant que rencontrent ces sentiers de randonnée depuis quelques années. Une réussite encore plus visible depuis le premier confinement. Nous témoignons, en effet, du nombre important de promeneurs et de randonneurs qui se rendent dans les Monts d'Or et le Val-de-Saône chaque week-end. Nous sommes heureux de les accueillir et de leur faire découvrir le patrimoine historique et naturel, remarquable du territoire, d'autant plus que leur venue permet de faire connaître et vivre les commerces et les restaurateurs locaux.

Pour les communes concernées, et je me fais le relais de plusieurs collègues Maires, ces flux importants de population le week-end vers les Monts d'Or et le Val-de-Saône nous demandent de la vigilance et des efforts en matière de sécurité, de stationnement ou encore d'entretien que nous assumons et que nous continuerons d'assumer.

Pour autant, il serait opportun de porter une réflexion plus globale concernant l'usage des sentiers de randonnée en travaillant avec vous, avec le SYTRAL, sur leurs accès en transport en commun le week-end, le tout en prenant en considération le fait que des communes comme Poleyieux-au-Mont-d'Or ne sont pas desservies le dimanche. Sans doute partageant l'objectif commun de limiter l'usage de la voiture, pourrions-nous trouver avec vous des solutions pour adapter les fréquences et les trajets des bus le week-end à destination de ces itinéraires ?

Sur les dispositions propres à cette délibération, nous sommes satisfaits de constater que vous poursuivez le travail de balisage et de conventionnement engagé lors du précédent mandat et nous réaffirmons notre souhait d'être associés régulièrement en commission proximité, environnement et agriculture, mais également en Conférences territoriales des Maires, à la politique métropolitaine des itinéraires de promenade et de randonnée. Je vous remercie.

M. le Président : Merci pour votre soutien et naturellement, si vous le souhaitez, cela peut être inscrit à la CTM comme à la commission proximité pour suivre le développement et l'entretien de ces sentiers.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Athanaze.

Nous avons terminé l'ordre du jour. La prochaine Commission permanente aura lieu le lundi 11 avril 2022 à 9 heures 30. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente journée !

(La séance est levée à 11 heures 37.)

Annexe (1/31) Résultats des votes

Vérification du quorum					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	23	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		53	0	0	0

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 18 octobre 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 22 novembre 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1083 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 2 octobre au 31 décembre 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	0

Annexe (2/31)

N° CP-2022-1084 - Lyon 1er - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Lyon 4ème - Lyon 5ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème - Parc de stationnement Lyon Parc Auto (LPA) - Approbation des projets d'avenant au contrat de délégation de service public portant extension des espaces sécurisés vélos - Application de la nouvelle grille tarifaire stationnement vélos

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1087 - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFem) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1088 - Tassin-la-Demi-Lune - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rues Marie-Antoinette, Marguerite et Clotilde - Classement dans le domaine public de voirie métropolitain des rues Marie-Antoinette, Marguerite et Clotilde

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1089 - Saint-Fons - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la SC Sierra ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une portion de parcelle située 30 boulevard Lucien Sampaix

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (3/31)

N° CP-2022-1090 - Lyon 9ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Duchère - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située 9025 et 9032 La Duchère Plateau

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		59	0	0	4

N° CP-2022-1091 - Lyon 9ème - Servitude de passage public grevant les parcelles de terrain privées constituant l'assiette foncière de la voie appartenant à la copropriété Tour Panoramique située 9025 et 9032 La Duchère Plateau - Approbation d'une convention relative aux modalités d'entretien des emprises foncières objet de la servitude avec la copropriété

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1093 - Lyon 7ème - Biodistrict Lyon-Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1097 - Dématérialisation des processus administratifs de la Métropole de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (4/31)

N° CP-2022-1094 - Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	2

N° CP-2022-1095 - Evolution des modalités de gestion de l'allocation Revenu de solidarité active (RSA) - Avenant à la convention avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1096 - Villeurbanne - Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) - Attribution de subventions aux associations oeuvrant pour l'expérimentation TZCLD - Soutien à la candidature du territoire de Villeurbanne-Les-Brosses - Année 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Abstention	0	0	1	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	1	0

N° CP-2022-1101 - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre la Métropole de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) et le groupe UGECAM

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (5/31)

N° CP-2022-1102 - Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1103 - Mise en oeuvre de la convention 2020-2022 de modernisation et de professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap signée avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Analyse de la pratique et tutorat - Participations pour l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1104 - Bron - Actualisation des dispositifs de budgets d'insertion aux usagers de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1105 - Convention d'utilisation du site de vente à distance E-Técély pro par les professionnels de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

Annexe (6/31)

N° CP-2022-1106 Convention portant sur la mise en oeuvre de l'action bébés champions par le réseau périnatal Aurore-Ecl'Aur

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1107 - Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1108 - Collèges publics - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1109 - Collèges publics - Dotations 2022 pour les transports vers les demi pensions - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Subventions pour les transports pédagogiques

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (7/31)

N° CP-2022-1111 - Chassieu - Décines-Charpieu - Francheville - Extensions de collèges publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1112 - Grigny - Restructuration du collège Emile Malfroy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Remplacement des menuiseries extérieures					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1115 - Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2022 - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	11	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	4

N° CP-2022-1113 - Événements culturels métropolitains - Biennale des musiques exploratoires (BIME) et Festival Écrans Mixtes - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (8/31)

N° CP-2022-1116 - Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle de services au profit du Pôle métropolitain

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1117 - Ajustements à la politique de gestion des contractuels de droit public au sein de la fonction publique hospitalière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1118 - Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à l'association Comité fondateur du parc des expositions, anciennement dénommée Comité de la foire de Lyon (COFIL), auprès de la Banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes - Modification des délibérations n° B 2010 1552 du 26 avril 2010 et n° CP-2016-1076 du 12 septembre 2016 - Extension et rénovation de Eurexpo sis boulevards des expositions et de l'Europe, rue Marius Berliet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		59	0	0	2

N° CP-2022-1119 - Collonges-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à l'Office Public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 4 logements situés 35 place de la Mairie à Collonges-au-Mont-d'Or

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	24	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		56	0	0	5

Annexe (9/31)

N° CP-2022-1120 - Corbas - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 18 rue de l'Agriculture - Modification des arrêtés n° 2020-04-27-R-0342 du 27 avril 2020 et n° 2020-06-15-R-0412 du 15 juin 2020

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	1

N° CP-2022-1121 - Craponne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements situés 123 avenue Dumont

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	3

N° CP-2022-1123 - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 104 logements sis 72 à 98 rue de la Sauvegarde

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	1

N° CP-2022-1124 - Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Alpes Isère habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 44 logements sis 11 et 13 rue Henri Luizet et 3 rue d'Alsace

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	0

Annexe (10/31)

N° CP-2022-1125 - Genay - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 2 logements sis 123 rue du Cèdre

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	25	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		57	0	0	4

N° CP-2022-1126 - Genay - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 1283 route de Trévoux - Modification de la délibération n° CP-2021-0476 du 26 avril 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	1

N° CP-2022-1127 - La Mulatière - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 7 avenue Général de Gaulle - Délibération complémentaire à la délibération n° CP-2019-2971 du 8 avril 2019

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	0

N° CP-2022-1129 - Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 9 logements sis 13 rue Victor Hugo - Modification de la délibération n° CP-2019-2826 du 14 janvier 2019

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	23	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		56	0	0	5

Annexe (11/31)

N° CP-2022-1130 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 30 rue François Garcin

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	1

N° CP-2022-1131 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 19 rue Etienne Dolet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	1

N° CP-2022-1132 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 9 logements situés 211 avenue Félix Faure

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	11	1	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		59	1	0	4

N° CP-2022-1133 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 35 logements sis 17 à 21 rue de la Métallurgie

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	5	8	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		55	8	0	1

Annexe (12/31)

N° CP-2022-1134 - Lyon 4ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 10 logements sis 26 rue d'Ivry

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	2

N° CP-2022-1135 - Lyon 4ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 8 logements sis 6 rue Duviard

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	2	0	0	1
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	11	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	4

N° CP-2022-1136 - Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 42 logements sis 86 à 90 rue Louis Blanc angle 94 rue Ney

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	2	0	0	1
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	11	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	4

N° CP-2022-1137 - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'une résidence universitaire de 110 logements situés 91 à 93 rue Audibert Laviotte

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	2	0	0	1
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	11	1	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	1	0	3

Annexe (13/31)

N° CP-2022-1138 - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 45 logements sis 180 route de Vienne

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	2	0	0	1
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Contre	4	8	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		52	8	0	2

N° CP-2022-1139 - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements au sein des bâtiments B et C sis 270-272 rue Pinel

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	11	1	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	1	0	0

N° CP-2022-1140 - Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisitions en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 40 logements sis 55 avenue René Cassin

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Contre	2	10	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		51	10	0	1

N° CP-2022-1141 - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 27 logements sis 9 rue Paul Gauguin - Modification de l'arrêté n° 2020-04-27-

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

Annexe (14/31)

N° CP-2022-1142 - Neuville-sur-Saône - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements sis 36 avenue Auguste Wissel

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

N° CP-2022-1143 - Quincieux - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 2 logements sis 3 chemin Saint-Laurent

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

N° CP-2022-1144 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 41 logements sis 73-75 route de Saint Romain - Délibération complémentaire à la délibération n° CP-2021-0993 du 22 novembre 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1145 - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition amélioration de 24 logements sis 133 route de Saint-Cyr

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

Annexe (15/31)

N° CP-2022-1146 - Saint-Genis-les-Ollières - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers Modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements sis 29 allée des Lavandières

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

N° CP-2022-1147 - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 28 logements sis rue Cordier

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Non défini	1	0	0	1
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

N° CP-2022-1148 - Saint-Priest - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 26 logements situés 2 à 18 rue Résédas et 1 à 19 rue des Reines Marguerites

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	11	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	4

N° CP-2022-1149 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement situé 17 à 19 rue Bourgchanin

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

Annexe (16/31)

N° CP-2022-1150 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 5 impasse Clémenceau

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

N° CP-2022-1151 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis 3 rue Charles Montaland

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1152 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 77 logements au sein de la résidence Jean de Béranger sis 155 avenue Roger Salengro et 4-5 place Croix-Luizet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1153 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 35 logements situés 15 à 25 rues Aynard, Lafontaine et Passy

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	11	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	4

Annexe (17/31)

N° CP-2022-1154 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 40 logements modulaires et mobiles sis rue Alfred de Musset

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	11	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	4

N° CP-2022-1155 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'économie mixte locale patrimoniale (SEMPAT) du Grand Lyon auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'une surface alimentaire et de 20 places de parking situées rues Michel Rocard et du 8 Mai 1945

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Non défini	1	0	0	1
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	5

N° CP-2022-1122 - Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la Société civile de l'Association régionale Rhône-Alpes des infirmes moteurs cérébraux (ARIMC) Immobilier auprès de la Société générale - Renégociation de prêt

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

N° CP-2022-1156 - Déchets - Contrat pour l'action et la performance 2018-2022 de la filière emballages ménagers - Avenants au contrat avec la société Citeo

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (18/31)

N° CP-2022-1157 - Déchets - Vente d'une benne à ordures ménagères à la société Renault Trucks					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1158 - Lyon 3ème - Lyon 6ème - Dispositif de propreté globale - Rue Garibaldi - Convention avec la Ville de Lyon pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1159 - Bassin versant de l'Yzeron - Programme de travaux de déconnexion des eaux pluviales et des eaux claires - Individualisation partielle d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	1

N° CP-2022-1160 - Givors - Raccordement des eaux usées d'une habitation à une installation d'assainissement autonome - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	1

Annexe (19/31)

N° CP-2022-1161 - Givors - Grigny - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	1

N° CP-2022-1162 - Lyon 1er - Lyon 5ème - Réhabilitation des réseaux en Presqu'île et dans le Vieux Lyon - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1163 - Lyon 3ème - Travaux de rénovation et réhabilitation des cuves 3 et 4 du Vinatier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1164 - Pierre-Bénite - Réhabilitation du traitement primaire et création d'un by-pass à la station d'épuration (STEP) de l'usine de traitement des eaux usées de Pierre-Bénite - Individualisation partielle complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (20/31)

N° CP-2022-1165 - Rillieux-la-Pape - Rénovation et extension de l'usine de production d'eau potable de la Pape - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1167 - Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1170 - Politique agricole - Soutien aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel d'avril 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1171 - Charly - Caluire-et-Cuire - Lyon 5ème - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), à la Ville de Caluire-et-Cuire et à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) pour l'année 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

Annexe (21/31)

N° CP-2022-1168 - Préservation et valorisation de la trame verte - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention de fonctionnement pour l'acquisition de pièges sélectifs contre le frelon asiatique par le Syndicat d'apiculture du Rhône, de la Métropole et de la région lyonnaise - Année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1169 - Politique agricole - Partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et avec le réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) - Attribution de subventions

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

N° CP-2022-1172 - Vaulx-en-Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 emprises issues de parties d'une parcelle de terrain nu, situées 153 avenue de la République

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	1	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	1	0	0

N° CP-2022-1174 - Lissieu - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Sathonay-Camp - Vaulx-en-Velin - Aide à la pierre - Logement social 2021 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le développement de logements locatif sociaux

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	3

Annexe (22/31)

N° CP-2022-1175 - Lyon 9ème - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de Lyon La Duchère - Signature de l'ajustement mineur n° 1 à la convention NPNRU

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	0

N° CP-2022-1176 - Saint-Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de Saint-Fons centre Arsenal Carnot-Parmentier - Signature de l'ajustement mineur n° 1 à la convention NPNRU

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	0

N° CP-2022-1177 - Saint-Fons - Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Minguettes Clochettes - Vénissieux Saint-Fons - Signature de l'ajustement mineur à la convention NPNRU

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	0

N° CP-2022-1178 - Vaulx-en-Velin - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de la Grande Ile - Signature de l'ajustement mineur à la convention NPNRU

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (23/31)

N° CP-2022-1179 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean sud - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1181 - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue du Parc et appartenant à la Ville de Bron

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1182 - Collonges-au-Mont-d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle de terrain nu située 35 route de Saint-Romain et appartenant à la copropriété le Naturéor

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1183 - Décines-Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées avenue Jean Jaurès et appartenant à la société en nom collectif (SNC) SIGMA Promotion

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (24/31)

N° CP-2022-1184 - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle de terrain nu située route de Reyrieux et appartenant à la Ville de Genay

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1185 - Lyon 3ème - Développement urbain - Projet Part-Dieu - Acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, de 2 parcelles de terrain cadastrées AR 88p et AR 90 appartenant à la Ville de Lyon, situées rue Servient

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		62	0	0	1

N° CP-2022-1186 - Lyon 8ème - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 120 rue de Montagny et appartenant aux copropriétaires de la résidence Les Jardins de Toscane

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1187 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue de Verdun et appartenant à l'association syndicale du lotissement (ASL) Les Pâquerettes

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (25/31)

N° CP-2022-1188 - Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain chemin des Charbonniers et appartenant à l'Association syndicale du lotissement Le Barrollet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1189 - Saint-Priest - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rues Henri Verneuil et Gérard Oury et appartenant à la Société par actions simplifiée (SAS) NEXIMMO 42

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1190 - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées angle 30 rue Paul Bert et 39 41 rue Ambroise Croizat appartenant aux copropriétaires de la résidence Arboréo

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1191 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de l'ensemble immobilier situé 41 rue Joseph Faure et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Félix Faure

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	1

Annexe (26/31)

N° CP-2022-1192 - Vaulx-en-Velin - Réserve foncière - Paiement d'un complément de prix dans le cadre d'une acquisition à titre onéreux, d'un terrain situé avenue Marcel Cachin, entre la Communauté urbaine de Lyon et l'État

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	1	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	1	0	0

N° CP-2022-1193 - Villeurbanne - Voirie - Site Liberté Fays - Projet urbain partenarial (PUP) Liberté Fays - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain située 23 rue Frédéric Fays angle 1A impasse Frédéric Fays et appartenant à la copropriété La Résidence Le Clos Fays

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2022-1194 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Saint-Pierre

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

N° CP-2022-1195 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 4 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

Annexe (27/31)

N° CP-2022-1196 - Rillieux-la-Pape - Environnement - Parc naturel de Sermenaz - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle boisée située lieu-dit Le Crotton

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	1

N° CP-2022-1198 - Chassieu - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation d'un poste de transformation sur une parcelle de terrain située aux Ripes, au profit de la Société Enedis

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1199 - Lissieu - Equipement public - Institution, à titre gratuit au profit de la Métropole de Lyon, d'une servitude de passage de canalisation publique d'eau potable en tréfonds d'une parcelle de terrain privé situé 6 chemin des Eglantiers - Approbation d'une convention

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2022-1200 - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Transfert, à titre gratuit, à la Commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or, de la propriété du tènement bâti comportant la caserne des sapeurs-pompiers et situé chemin de la Péronière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

Annexe (28/31)

N° CP-2022-1201 - Villeurbanne - Convention avec l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) pour l'acquisition par l'AOMTL puis la rétrocession du site appartenant à la société Auto châssis international (ACI) à la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2022-1173 - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Désignation de 2 représentants au titre des personnalités qualifiées

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	1	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	3	0	10	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		52	0	11	1

N° CP-2022-1180 - Lyon 9ème - Projet d'aménagement du secteur de la Sauvegarde - La Duchère - Déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Arrêt du bilan de la concertation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	3

N° CP-2022-1197 - Lyon 9ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Duchère - Cession, à l'euro symbolique, au syndicat des copropriétaires de la copropriété La Tour Panoramique, d'une emprise foncière issue du domaine public et située 9025 et 9032 avenue du Plateau à La Duchère

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	3

Annexe (29/31)

N° CP-2022-1085 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) pour l'année 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	0

N° CP-2022-1086 - Lyon 2ème - Trémies de Perrache (axe M6/M7) - Travaux de désamiantage et de réparation - Etudes de maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage technique et travaux préparatoires de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	11	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	0

N° CP-2022-1092 - Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant de la Métropole

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	1	0	2	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	4	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	0	12	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	1	0
Totaux		42	0	19	0

N° CP-2022-1098 - Métropole de l'hospitalité - Subventions aux associations

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	2	0	11	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		49	0	11	3

Annexe (30/31)

N° CP-2022-1099 - Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) - Projet un toit sur la tête un job dans la poche - Convention de partenariat (grant agreement) entre la Commission européenne et la Métropole de Lyon - Conventions de partenariat avec les associations du consortium - Attribution de subventions aux actions

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	10	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		54	0	0	1

N° CP-2022-1100 - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2022 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et à l'association Réseau Intermed

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Non défini	0	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	12	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		44	12	0	0

N° CP-2022-1110 - Collèges publics - Mise en oeuvre de projets d'investissements et d'opérations structurantes dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) - Candidature projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLY) - Subvention relative au projet équipements et accompagnement des restaurants scolaires pour travailler des produits frais dans le cadre de l'introduction des produits bio, locaux et végétariens dans les demi-pensions en régie

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	1	0	10	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		49	0	10	0

N° CP-2022-1114 - Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	2

Annexe (31/31)

N° CP-2022-1128 - Lyon 1er - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 23 logements situés 12 à 14 et 16 boulevard de la Croix-Rousse

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Contre	2	11	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
	Totaux	47	11	0	1

N° CP-2022-1166 - Ouverture au public de sentiers inscrits au plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée ainsi que de sentiers d'interprétation d'un espace naturel sensible (ENS) traversant des propriétés privées - Conventions-types

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	10	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
	Totaux	57	0	0	0

Liste des demandes de rectification de votes portées au procès-verbal, pour information, par leur auteur

N°CP-2022-1083 *Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 2 octobre au 31 décembre 2021*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1084 *Lyon 1er - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Lyon 4ème - Lyon 5ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème - Parc de stationnement Lyon Parc Auto (LPA) - Approbation des projets d'avenant au contrat de délégation de service public portant extension des espaces sécurisés vélos - Application de la nouvelle grille tarifaire stationnement vélos*

- M. Fabien Bagnon (groupe Les écologistes) NE PREND PAS PART AU VOTE.

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1087 *Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1088 *Tassin-la-Demi-Lune - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rues Marie-Antoinette, Marguerite et Clotilde - Classement dans le domaine public de voirie métropolitain des rues Marie-Antoinette, Marguerite et Clotilde*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1089 *Saint-Fons - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la SC Sierra ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une portion de parcelle située 30 boulevard Lucien Sampaix*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1090 *Lyon 9ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Duchère - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située 9025 et 9032 La Duchère Plateau*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1091 *Lyon 9ème - Servitude de passage public grevant les parcelles de terrain privées constituant l'assiette foncière de la voie appartenant à la copropriété Tour Panoramique située 9025 et 9032 La Duchère Plateau - Approbation d'une convention relative aux modalités d'entretien des emprises foncières objet de la servitude avec la copropriété*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1093 *Lyon 7ème - Biodistrict Lyon-Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1094 *Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022*

- Mme Emeline Baume (groupe Les écologistes) NE PREND PAS PART AU VOTE.

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

- N°CP-2022-1095** *Evolution des modalités de gestion de l'allocation Revenu de solidarité active (RSA) - Avenant à la convention avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1096** *Villeurbanne - Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) - Attribution de subventions aux associations oeuvrant pour l'expérimentation TZCLD - Soutien à la candidature du territoire de Villeurbanne-Les-Brosses - Année 2022*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1097** *Dématérialisation des processus administratifs de la Métropole de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1098** *Métropole de l'hospitalité - Subventions aux associations*
- Mme Lucie Vacher (groupe Les écologistes) NE PREND PAS PART AU VOTE.
- N°CP-2022-1099** *Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) - Projet un toit sur la tête un job dans la poche - Convention de partenariat (grant agreement) entre la Commission européenne et la Métropole de Lyon - Conventions de partenariat avec les associations du consortium - Attribution de subventions aux actions*
- Mme Chantal Crespy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.
- N°CP-2022-1100** *Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2022 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et à l'association Réseau Intermed*
- Mme Laurence Boffet (groupe Métropole en commun) vote POUR.
- Mme Chantal Crespy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- N°CP-2022-1101** *Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre la Métropole de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) et le groupe UGECAM*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1102** *Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC)*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1103** *Mise en oeuvre de la convention 2020-2022 de modernisation et de professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap signée avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Analyse de la pratique et tutorat - Participations pour l'année 2021*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1104** *Bron - Actualisation des dispositifs de budgets d'insertion aux usagers de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF)*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1105** *Convention d'utilisation du site de vente à distance E-Técély pro par les professionnels de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF)*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

- N°CP-2022-1106** *Convention portant sur la mise en oeuvre de l'action bébés champions par le réseau périnatal Aurore-Ecl'Aur*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1107** *Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1108** *Collèges publics - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1109** *Collèges publics - Dotations 2022 pour les transports vers les demi-pensions - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Subventions pour les transports pédagogiques*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1110** *Collèges publics - Mise en oeuvre de projets d'investissements et d'opérations structurantes dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) - Candidature projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLY) - Subvention relative au projet équipements et accompagnement des restaurants scolaires pour travailler des produits frais dans le cadre de l'introduction des produits bio, locaux et végétariens dans les demi-pensions en régie*
- Mme Chantal Crespy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) s'ABSTIENT.
- N°CP-2022-1111** *Chassieu - Décines-Charpieu - Francheville - Extensions de collèges publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1112** *Grigny - Restructuration du collège Emile Malfroy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Remplacement des menuiseries extérieures*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1113** *Événements culturels métropolitains - Biennale des musiques exploratoires (BIME) et Festival Écrans Mixtes - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1115** *Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2022 - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2022*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1116** *Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle de services au profit du Pôle métropolitain*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N°CP-2022-1117** *Ajustements à la politique de gestion des contractuels de droit public au sein de la fonction publique hospitalière*
- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1118 *Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à l'association Comité fondateur du parc des expositions, anciennement dénommée Comité de la foire de Lyon (COFIL), auprès de la Banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes - Modification des délibérations n° B-2010-1552 du 26 avril 2010 et n°CP-2016-1076 du 12 septembre 2016 - Extension et rénovation de Eurexpo sis boulevards des expositions et de l'Europe, rue Marius Berliet*

- Mme Séverine Hémain (groupe Les écologistes) vote POUR.

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1119 *Collonges-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à l'Office Public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 4 logements situés 35 place de la Mairie à Collonges-au-Mont-d'Or*

- Mme Séverine Hémain (groupe Les écologistes) vote POUR.

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1120 *Corbas - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 18 rue de l'Agriculture - Modification des arrêtés n° 2020-04-27-R-0342 du 27 avril 2020 et n°2020-06-15-R-0412 du 15 juin 2020*

- Mme Séverine Hémain (groupe Les écologistes) vote POUR.

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1121 *Craponne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements situés 123 avenue Dumont*

- Mme Séverine Hémain (groupe Les écologistes) vote POUR.

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1123 *Ecully - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 104 logements sis 72 à 98 rue de la Sauvegarde*

- Mme Séverine Hémain (groupe Les écologistes) vote POUR.

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1124 *Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Alpes Isère habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 44 logements sis 11 et 13 rue Henri Luizet et 3 rue d'Alsace*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1125 *Genay - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 2 logements sis 123 rue du Cèdre*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1126 *Genay - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 1283 route de Trévoux - Modification de la délibération n°CP-2021-0476 du 26 avril 2021*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1127 *La Mulatière - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 7 avenue Général de Gaulle - Délibération complémentaire à la délibération n°CP-2019-2971 du 8 avril 2019*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1128 *Lyon 1er - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 23 logements situés 12 à 14 et 16 boulevard de la Croix-Rousse*

- Mme Chantal Crespy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.

N°CP-2022-1129 *Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 9 logements sis 13 rue Victor Hugo - Modification de la délibération n° CP-2019-2826 du 14 janvier 2019*

- Mme Sadrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N°CP-2022-1133 *Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 35 logements sis 17 à 21 rue de la Métallurgie*

- M. Lionel Lassagne (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.

N°CP-2022-1138 *Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 45 logements sis 180 route de Vienne*

- M. Lionel Lassagne (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.

N°CP-2022-1166 *Ouverture au public de sentiers inscrits au plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée ainsi que de sentiers d'interprétation d'un espace naturel sensible (ENS) traversant des propriétés privées - Conventions-types*

- Mme Chantal Crespy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

N°CP-2022-1180 *Lyon 9ème - Projet d'aménagement du secteur de la Sauvegarde - La Duchère - Déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Arrêt du bilan de la concertation*

- Mme Béatrice Vessiller (groupe Les écologistes) NE PREND PAS PART AU VOTE.

N°CP-2022-1197 *Lyon 9ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Duchère - Cession, à titre gratuit, au syndicat des copropriétaires de la copropriété La Tour Panoramique, d'une emprise foncière issue du domaine public et située 9025 et 9032 avenue du Plateau à La Duchère*

- Mme Béatrice Vessiller (groupe Les écologistes) NE PREND PAS PART AU VOTE.

Conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 11 avril 2022

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
